

MANDATURE 2014 - 2020

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL DU 12^E ARRONDISSEMENT TENUE LE LUNDI 18 MARS 2019 - 19 H EN SALLE DES FÊTES DE LA MAIRIE

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, préside la séance qu'elle déclare ouverte à 19 h.

Mme Ophélie ROTA, Conseillère d'arrondissement, est désignée secrétaire de séance et procède à l'appel nominal (DELIB 12-2019-027), 20 membres sont présents, le quorum (16) est donc atteint.

Etaient présents : Mme ATLAN-TAPIERO, Mme BARATTI-ELBAZ, M. BOUIGUE, Mme CHARNOZ, Mme CHOPIN GENET, M. GREAU, Mme HONORÉ, Mme KOMITÈS, M. MARGAIN, Mme MARQUIS, Mme MONTANDON, M. MOULIN, Mme PIERRE-MARIE, M. ROMERO-MICHEL, Mme ROTA, M. SEINGIER, Mme TAÏEB, Mme TAVAUX, M. TOUZET, Mme VIEU-CHARIER.

Etaient excusés : M. HAAB et M. NAJDOVSKI.

Pouvoirs : M. BONNET-OULALDJ (pouvoir donné à Mme VIEU-CHARIER), M. GREGOIRE (pouvoir donné à M. BOUIGUE), Mme GROMBERG (pouvoir donné à M. BOUIGUE), M. MISSIKA (pouvoir donné à Mme BARATTI-ELBAZ), M. PEUTILLOT (pouvoir donné à Mme MARQUIS), Mme SLAMA (pouvoir donné à Mme TAÏEB), M. TEISSEIRE (pouvoir donné à Mme PIERRE-MARIE), Mme VELAY-BOSC (pouvoir donné à M. BONNET-OULALDJ).

Arrivée, à 19 h 30, de M. NAJDOVSKI, après le vote de la délibération DAC 20190015 ;

Arrivée, à 19 h 45, de M. BONNET-OULALDJ, après le vote de la délibération DCPA 20190009 ;

Arrivée, à 18 h 48, de M. GREGOIRE et de M. TEISSEIRE, après le vote de la délibération DEVE 201900037 ;

Départ, à 20 h 28, de Mme VIEU-CHARIER, après le vote de la délibération DFPE 201900147 ;

Départ, à 20 h 55, de Mme KOMITES, après le vote de la délibération DSP 20190001.

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Je voudrais juste excuser plus particulièrement Madame SLAMA qui a accouché d'une petite Sacha, qui prend donc le temps nécessaire à son repos et à vivre ces moments tout à fait particuliers. Ce n'est pas que les autres ont de mauvaises excuses, certains vont arriver.

Je voudrais également attirer votre attention sur les courriers que vous avez dû recevoir, Monsieur et Mesdames les présidents de groupes, et chacun d'entre vous, chers collègues élus, pour l'organisation du scrutin du 26 mai. En tant que maire d'arrondissement, j'ai besoin de pouvoir proposer à la Maire de Paris les présidents de bureaux de vote, et je vous rappelle que c'est l'une des obligations des élus que de présider des bureaux de vote. Vous avez donc dû recevoir les courriers, si ce n'est pas le cas dites-le nous, on peut en discuter et arranger cela. »

- **DELIBERATION (12-2019-007)** : Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil du 12^e arrondissement du LUNDI 21 JANVIER 2019.

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

« Sur le procès-verbal, est-ce qu'il y a des questions concernant notre précédente séance ? Non, je vais donc le mettre aux voix : est-ce qu'il y a des abstentions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Il est donc adopté à l'unanimité, je vous en remercie. »

Votants : 19 dont 4 pouvoirs

Pour : 19 voix dont 4 pouvoirs :

09 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 3 pouvoirs

04 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

02 voix groupe Génération.s

04 voix groupe Les Républicains

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

Personnes présentes à la séance du LUNDI 21 JANVIER 2019 et présentes ou ayant donné pouvoir à la séance du LUNDI 18 MARS 2019.

Mme ATLAN-TAPIERO, Mme BARATTI-ELBAZ, M. BOUIGUE, Mme CHARNOZ, Mme CHOPIN GENET, M. GREAU, M. GREGOIRE (pouvoir donné à M. BOUIGUE), Mme HONORÉ, Mme KOMITÈS, Mme MONTANDON, M. PEUTILLOT (pouvoir donné à Mme MARQUIS), Mme PIERRE-MARIE, M. ROMERO-MICHEL, M. SEINGIER, Mme SLAMA (pouvoir donné à Mme TAÏEB), Mme TAÏEB, Mme TAVAUZ, M. TEISSEIRE (pouvoir donné à Mme PIERRE-MARIE), M. TOUZET.

(DELIB 12-2019-028)

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Conformément à notre règlement intérieur, nous allons aborder les délibérations sur lesquelles les élus se sont inscrits plus particulièrement. »

- DELIBERATION (12-2019-008) : *Adoption de la procédure d'urgence.*

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

Votants : 26 dont 6 pouvoirs

Pour : 26 voix dont 6 pouvoirs :

11 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
04 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir
02 voix groupe Génération.s
05 voix groupe Les Républicains dont pouvoir
01 voix groupe UDI-MODEM
01 voix Non-inscrit

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-029)

- **DAC 20190014** : *Subventions d'un montant de 398 500 euros, conventions et avenants avec 7 associations dédiées aux arts de la rue et au cirque.*

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« C'est Mme MONTANDON qui s'est inscrite sur cette délibération. »

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

« Bonsoir, merci Madame la Maire, en effet, j'avais quelques petites questions. J'ai regardé l'association Progéniture, qui fait l'événement « Coulée Douce », qui concerne le 12^e arrondissement dans cette délibération. J'ai cru voir que dans les comptes de résultat n'était présenté que l'événement Coulée Douce et pas les frais de fonctionnement de toute l'association annuellement. Je voulais donc savoir si les subventions annoncées dans la fiche de présentation des subventions antérieures de la Ville de Paris, concernaient simplement à chaque fois l'événement de la Coulée Douce, ou si ce sont des frais de fonctionnement qui concernent l'association pour son année.

Dans le tableau, il y avait également des crédits « Amendement Bloche », je me demandais donc ce que c'était, si cela venait en plus des subventions de la mairie centrale et de la mairie du 12^e.

Ensuite, j'avais une suggestion. Je crois que je vous avais déjà mentionné que lorsqu'il y a des subventions assez conséquentes qui étaient données à des associations ou des organismes, de faire comme à la Région Île-de-France dans le conventionnement. Il est vrai, par exemple, que cette association Progéniture reçoit aussi une subvention de la Région Île-de-France pour son fonctionnement, à hauteur de 20 000 euros. Ce ne sont d'ailleurs pas les mêmes que celles annoncées dans le budget, mais je suppose que c'est parce que cela concerne uniquement la Coulée Douce. Mais, par exemple, dans la convention signée avec la Région, il y a un paragraphe qui stipule que « *Dans le cadre de la mesure des 100 000 nouveaux stages pour les jeunes Franciliens, le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter un stagiaire ou un alternant pour une période minimale de deux mois* ». Je trouve que c'est un processus qui n'engage aucun acte financier, et qui permet d'aider les jeunes à trouver des stages. On sait à quel point, dès la troisième et bien après, il est difficile pour des jeunes de trouver des stages. Et le processus de la Région qui demande, par convention, aux associations qui reçoivent un certain montant d'argent public, de prendre des stagiaires à hauteur du montant qui leur a été alloué, je trouve que c'est quelque chose qui devrait également se faire, au moins lorsque les subventions sont assez conséquentes, comme c'est le cas ; c'est donc une suggestion. Merci. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. M. ROMERO-MICHEL peut-être pour répondre à cette interrogation sur une association que nous connaissons bien dans le 12^e? »

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Merci, chère collègue, pour cette question. Comme vous le savez, Progéniture est tout de même un événement (je sais que vous ne le contestez pas) qui est très important dans notre arrondissement, avec 6 000 ou 7 000 personnes tous les ans, 15 représentations encore cette année. Ce qu'il faut également dire, parce que ce n'est pas toujours le cas, c'est que les compagnies qui viennent sont toutes payées, et je crois que c'est important lorsque l'on connaît aujourd'hui les difficultés qu'ont un certain nombre de compagnies théâtrales.

Vous avez posé trois questions. La première concerne la subvention de la ville, qui est à la fois une subvention, oui en partie de fonctionnement et en partie dirigée vers cet événement.

Concernant l'amendement Bloche, chaque mairie d'arrondissement a une somme (pour nous elle est de 11 000 ou 12 000 euros, à quelques euros près), que la mairie peut directement affecter à certaines actions de proximité qui lui paraissent importantes. Ces 3 000 euros sont compris dans cette subvention, c'est-à-dire qu'ils sont dans les 41 000 euros, ils ne viennent pas en plus. C'est la mairie qui a demandé spécifiquement cette somme, étant donné l'action locale.

Sur les stagiaires, ça peut être bien mais également très compliqué. Vous savez d'ailleurs qu'à la Région Île-de-France, en commission permanente des dérogations sont régulièrement votées pour un certain nombre d'associations qui n'arrivent pas, soit à trouver des stagiaires, soit qui posent un certain nombre de problèmes. Parce que lorsque vous donnez, par exemple, une subvention à une association, que vous leur donnez depuis dix ans la même subvention de 10 000 euros, par exemple, lorsque vous rajoutez des stagiaires, comme vous le savez, après deux mois (et en général c'est plus de deux mois) vous devez les payer. Pour certaines associations qui ont des subventions de plus d'une certaine somme, ce sont deux stagiaires par an ; cela veut dire que cela enlève 4 000 euros de leur subvention. Cela peut donner des chances, mais cela peut également être des stagiaires que vous prenez par obligation. Regardez chaque commission permanente, des exceptions sont faites, donc sur le principe, pourquoi pas, mais cela peut également être une vraie contrainte. Cela peut aussi, parfois, obliger des associations à prendre des personnes dont elles n'ont pas besoin, et, quelque part, cela fait baisser les subventions parce qu'il faut aussi payer ces stagiaires ; ce n'est donc pas aussi simple que cela. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup M. ROMERO, sachant que je ne suis pas sûre que toutes les subventions de la Région Île-de-France soient conditionnées à l'acceptation de stagiaires en alternance. En revanche, je me satisfais que la subvention à la Compagnie Progéniture soit restée constante, ce qui n'est pas le cas de beaucoup d'autres associations parisiennes, ni dans le 12^e, en particulier les associations culturelles. Effectivement, nous serons donc très vigilants à l'évolution de cette subvention.

Il n'y a pas d'intervention complémentaire ? Je vais donc mettre aux voix cette délibération : est-ce qu'il y a des abstentions ? des votes contre ? Elle est donc adoptée, je vous remercie. »

Votants : 26 dont 6 pouvoirs

Pour : 26 voix dont 6 pouvoirs :

11 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
04 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir
02 voix groupe Génération.s
05 voix groupe Les Républicains
01 voix groupe UDI-MODEM
01 voix Non-inscrit

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-030 AVIS)

- DAC 20190015 : Subventions d'un montant de 36 000 euros et convention avec le "Centre du Théâtre de l'Opprimé" - Augusto Boal, sis à Paris 12^e arrondissement.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Madame Corinne ATLAN-TAPIERO est inscrite sur cette délibération. »

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

« Merci Mme la Maire de me donner la parole sur cette délibération. Bien évidemment, notre groupe s'est toujours exprimé en faveur de la culture sous tous ses aspects. Notre intervention a un sens un peu particulier : si nous soutenons effectivement le travail du Théâtre de l'Opprimé, nous souhaiterions savoir, dans la situation financière du Théâtre de l'Opprimé, situation financière que vous soutenez fortement, qui était un peu similaire à celle du Théâtre Astral, ce qui a présidé à vos choix de soutenir davantage le Théâtre de l'Opprimé que le Théâtre Astral, lequel a fermé alors qu'il se destinait à un public de jeunes enfants. Maintenant, à la suite de l'intervention de M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL et du fameux amendement qu'il a évoqué, je voudrais savoir ce qui relève du choix de la ville et ce qui relève de la commission Culture. Parce que je suis certaine que le Théâtre de l'Opprimé a obtenu en commission Culture des subsides supplémentaires à ceux qu'il demande ici. Suffit-il de demander un montant ou d'être soutenu par la mairie d'arrondissement, ou est-ce qu'il y a une vraie logique qui préside au choix qui fait qu'un théâtre peut rester ouvert après X années, dix ans, ou à un autre de fermer après quarante-deux ans d'existence, comme le Théâtre Astral ? Je vous remercie. »

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Vous devez disposer d'informations que je n'ai pas, parce que je ne pense pas que la situation du Théâtre de l'Opprimé soit très reluisante comme, je vous le rappelle, tous les établissements culturels de Paris et de France, mais la situation me paraît différente. D'ailleurs, les opposer est aussi un peu ridicule dans la mesure où, de toute façon, nous avons soutenu le Théâtre Astral. Parce que lorsque vous évoquez la subvention du Théâtre Astral, il faut savoir aussi ce qu'il y avait à côté en nature, en locaux, etc., que nous n'avons pas pour le Théâtre de l'Opprimé. En tout cas nous l'avons soutenu, malheureusement le Théâtre Astral a subi, à la fois les problèmes indirectement liés au terrorisme puisque, comme vous le savez, les écoles n'y sont plus allées, et leur public était essentiellement celui-là. Pour des tas de raisons, malheureusement, ils ont périclité et on le regrette parce que je les ai toujours soutenus, je trouvais qu'ils faisaient un travail formidable, et je suis, comme vous, le premier à en être déçu. Vous me dites : « pourquoi l'Opprimé ? », je vous réponds que je ne comprends pas cette opposition, l'Opprimé n'est pas dans cette situation aujourd'hui, en tout cas je n'ai pas entendu parler d'un redressement judiciaire ou de problèmes de cet ordre-là. Comme je vous l'ai dit, vous avez peut-être des informations que je n'ai pas, mais en tout cas à ce jour je n'ai pas d'information qui dirait que le Théâtre de l'Opprimé est dans une difficulté particulière. Nous le soutenons donc parce qu'il a tout de même une démarche qui est très locale également, importante, il très intégré dans l'arrondissement. Cela me permettra de vous parler de la commission de proximité après. Mais il est aussi très engagé sur des questions qui sont aujourd'hui extrêmement importantes, que ce soit la lutte contre les discriminations, et je crois que tout le monde est un peu d'accord sur le fait qu'il faut faire un vrai travail là-dessus aujourd'hui. Ils font notamment un travail exceptionnel là-dessus dans leur théâtre forum, pour ceux qui y vont et ceux qui veulent aller voir, sur l'égalité hommes - femmes. Je crois que l'on a besoin de théâtres qui travaillent sur ces questions-là et qui avancent aujourd'hui particulièrement.

Sur la question de la commission proximité, vous le savez puisque notre collègue y participe aussi et que tous les groupes y sont représentés (lesquels, je le rappelle, ont voté toutes les aides accordées à l'unanimité), les critères de la commission culturelle

c'est d'abord que ce qui est offert soit gratuit et accessible par tous les habitants du 12^e. Deuxième chose, il s'agit de faire en sorte que l'arrondissement soit complètement couvert par la culture. C'est-à-dire qu'il y a des endroits (je pense par exemple à tout ce qui touche les abords du périphérique, autour de Nation), où il y a moins d'établissements culturels, et le but est de soutenir un certain nombre d'initiatives qui ont lieu dans ces endroits-là, pour permettre à ceux qui pourraient sentir que la culture leur est plus éloignée, de l'avoir près de chez eux. Après, les autres critères sont évidemment en fonction des projets. En discutant, je ne me souviens pas qu'il y ait un seul projet qui ait fait l'objet aujourd'hui d'un désaccord, parce que nous trouvons que ces projets sont vraiment des projets de proximité. Ils viennent parfois en complémentarité de subventions au niveau national, et c'est le cas au niveau parisien du Théâtre de l'Opprimé ou de Progéniture que l'on évoquait tout à l'heure.

En tout cas, je trouve que les projets que nous votons font que l'on est, je crois, quasiment le seul arrondissement à distribuer quasiment tous les crédits à disposition de la mairie au niveau culturel dans le cadre de cette commission. Je vous rappelle que même avant c'était 30 000 euros, nous ce sont 90 000 à 95 000 euros qui, tous les ans, sont mis à disposition en toute transparence. Même la Maire valide toujours ce que nous votons en commission, ce qu'elle n'est pas obligée de faire, on pourrait voter autre chose, puisque je vous rappelle que dans certains arrondissements (je ne vous dirai pas lesquels mais certains à l'ouest) il n'y a pas de commission. Par exemple, dans le 15^e, ces crédits sont un peu plus importants que chez nous, ils sont certainement bien attribués parce qu'il y a plein d'actions culturelles intéressantes, mais en tout cas sans commission, sans que l'opposition et les acteurs culturels y prennent part. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup M. Jean-Luc ROMERO de rappeler les actions de transparence. Pour compléter l'amendement Bloche (je vous redonne la parole Mme TAPIERO), c'est 14 000 euros par an qui sont attribués à la mairie du 12^e pour les actions culturelles de proximité, comme le disait Jean-Luc ROMERO, et systématiquement cela fait l'objet d'une délibération qui est soumise à notre vote. Tout se fait donc en transparence ici. Mme TAPIERO vous vouliez reprendre la parole. »

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

« Oui, s'il vous plaît, parce que j'ai l'impression qu'à chaque fois que l'on s'exprime il y a un détour de nos propos, et en tout cas un détour des miens. Pour moi, il n'est pas question d'opposer le Théâtre de l'Opprimé au Théâtre Astral, mais simplement de comprendre pourquoi, à un moment donné, avant même que le Théâtre Astral soit dans une situation aussi catastrophique que celle qui a été la sienne, il n'a pas bénéficié d'un soutien à hauteur de 30 000 euros. Certes, il y a eu des soutiens de la municipalité, mais c'est tout de même aussi un théâtre qui a porté beaucoup. Vous défendez des spectacles contre la discrimination, ce qui est très bien, mais je ne suis pas sûre que le public d'adultes soit peut-être le mieux à même de pérenniser l'idée que l'on veut mettre dans un mieux vivre ensemble. Le Théâtre Astral était, lui, en capacité, à travers ce qu'il proposait vis-à-vis du public jeunes enfants, d'imprimer un certain nombre de choses. Nous voterons bien évidemment cette délibération, mais c'est vraiment un éclairage pour savoir ce qui préside à vos choix. Pourquoi soutenir aussi fortement le Théâtre de l'Opprimé, contrairement à ce qui nous apparaît de ce qui a été fait sur le Théâtre Astral ? Je ne disconviens pas et je ne veux pas opposer l'un à l'autre, chacun a sa réalité et son utilité, c'est tout ce que je veux dire. Ce qui est un peu difficile c'est que lorsque vous répondez vous avez une certaine façon, en reprenant nos propos, de les dénaturer ; il n'est pas de notre propos d'opposer l'un à l'autre. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. Je vous ai redonné la parole Mme TAPIERO, alors que le règlement ne m'obligeait pas à le faire, et dans votre intervention vous venez d'opposer les publics

adultes et les publics enfants. Je trouve cela dommage aussi parce qu'il n'est pas interdit de faire les deux, ce que nous essayons de faire. Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE a levé la main, j'imagine que c'est pour une explication de vote sur la délibération ? »

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Conseillère d'arrondissement, Déléguée auprès de la Maire du 12^e arrondissement :

« Non, pas forcément. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« C'est par rapport au règlement intérieur, c'est juste pour cela que je veux préciser, mais vous avez la parole. »

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Conseillère d'arrondissement, Déléguée auprès de la Maire du 12^e arrondissement :

« C'était juste pour souligner l'importance du théâtre forum du Théâtre de l'Opprimé. Ils sont intervenus ici en mairie pour le vendredi 8 mars, et le public était celui des familles du Bastion de Bercy. Il y avait donc effectivement des jeunes, des enfants, et même un tout petit enfant qui était venu avec sa mère sur l'estrade. Je vous invite à venir, non pas seulement le 8 mars, mais tout au long de l'année au Théâtre de l'Opprimé, parce que je soutiens, et Jean-Luc ROMERO pourra en être témoin, dès qu'il y a un théâtre forum à la commission Culture. C'est un moyen qui permet d'aborder des sujets qui ne sont pas faciles puisque c'était là, en l'occurrence, les violences faites aux femmes. Merci. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup de rappeler qu'effectivement le Théâtre de l'Opprimé s'intéresse également au jeune public, vous avez raison, il y avait aussi des programmes avec des collégiens sur les questions de la lutte contre les discriminations. Une fois que l'on a fait le tour de cette délibération, est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole ? Non. Je vais donc la soumettre à votre vote : est-ce qu'il y a des abstentions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Elle est donc adoptée, je vous remercie. »

Votants : 26 dont 6 pouvoirs

Pour : 26 voix dont 6 pouvoirs :

11 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
04 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir
02 voix groupe Génération.s
05 voix groupe Les Républicains
01 voix groupe UDI-MODEM
01 voix Non-inscrit

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-031 AVIS)

- **DASCO 20190031** : **Collèges publics parisiens - Subvention d'un montant de 1 323 065 euros au titre du budget participatif des collèges et du budget participatif parisien.**

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« C'est Monsieur Laurent TOUZET qui s'est inscrit sur cette délibération. Je rappelle que tous les élus ont le droit de s'inscrire sur toutes les délibérations, y compris les élus de l'exécutif, y compris lorsque c'est un sujet sur lequel ils ont beaucoup travaillé. Je suis assez d'accord avec Monsieur TOUZET sur le fait que nous avons fait un gros travail sur la question des collèges publics et leur défense, et il n'est pas inintéressant que cela soit rappelé, même si cela fait consensus entre nous. Merci. M. TOUZET. »

M. Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Merci Mme la Maire. Il est vrai que l'on parle souvent des collèges du 12^e arrondissement, mais c'est parce que l'on a beaucoup à dire, en effet, sur les actions que l'on y mène ; c'est un sujet prioritaire pour nous que les collèges publics de l'arrondissement.

Plusieurs délibérations portent sur l'investissement municipal dans les collèges, et mettent en avant le haut niveau d'investissement dans nos collèges publics. J'aurais également pu mentionner, dans ces délibérations, la restructuration du collège Courteline, ou encore les subventions d'équipement exceptionnelles au collège Germaine Tillion dans le cadre du dispositif « Tous mobilisés ». Mais je me suis inscrit sur la délibération DASCO 31 parce que je souhaitais insister sur le Budget participatif des écoles et des collèges. Pourquoi ? Parce que les Parisiens commencent à bien connaître le Budget participatif de la Ville de Paris, tout un processus et un grand moment de débats, de discussions, en particulier autour du vote au mois de septembre.

Mais ce que les Parisiens savent moins c'est que leurs enfants, leurs jeunes, à l'école et au collège, ont aujourd'hui un Budget participatif pour eux, le Budget participatif des écoles et des collèges. Le principe est que chaque année la DASCO propose aux écoles et aux collèges publics un catalogue de différents investissements possibles. Je vous donne des exemples : au collège, par exemple, ça peut être le choix d'investir dans une ludothèque, une classe robotique, un kit de création numérique, la création d'un nouveau terrain de sport collectif, un kit d'équipements d'arts du cirque, de nouveaux mobiliers de cours innovants, agréables, conviviaux ; et encore tout un tas d'autres projets comme ceux-là. Ce catalogue a d'ailleurs été élaboré en lien avec l'Académie de Paris. À partir du moment où un établissement scolaire, une école, un collège, choisit de se saisir de ce Budget participatif, ils en débattent. C'est-à-dire que le choix des projets est mis à la discussion avant tout des élèves, des enfants des écoles élémentaires ou des collégiens pour les collèges. À partir du moment où l'établissement scolaire joue le jeu de ce débat démocratique entre les élèves, qui aboutit à un choix, et où il peut rendre compte du débat qu'il y a eu dans cet établissement, ce dernier obtient automatiquement à la fin le projet qu'il a choisi.

Cela a remporté un grand succès, je vous donne de tout petits éléments statistiques : en 2016, c'était la première édition de ce Budget participatif des écoles et des collèges, et dans l'arrondissement il y a déjà eu une majorité d'écoles qui ont joué le jeu de ce Budget participatif, mais seulement 2 collèges publics sur 7. Et sur l'édition 2018, ce sont 6 sur 7 collèges publics qui ont joué le jeu de ce Budget participatif, c'est à peu près toutes les écoles à une exception près. Cela porte de l'équipement supplémentaire sur des choses un peu innovantes, et c'est surtout un vrai apprentissage citoyen pour nos élèves, nos enfants, nos jeunes, c'est pour cela que je souhaitais insister là-dessus aujourd'hui. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup M. TOUZET. Sur cette délibération, M. SEINGIER voulait intervenir. »

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« Oui, je vais faire une explication de vote. D'abord, sur le compte rendu, on voit bien que l'on s'étonne que le rapporteur se donne la parole à lui-même pour s'auto congratuler. En tout cas, c'est notre position et c'est comme cela qu'on le prend puisque le règlement intérieur est parfois sujet à caution. Il a justement été transformé pour que l'on aille plus vite dans nos débats, pour que l'on insiste sur les sujets qui ne font pas consensus. Or, là, il semble être détourné de son objectif.

Par ailleurs, je note encore une fois que le Budget participatif vient suppléer le budget normalement dévolu au fonctionnement des collèges en l'occurrence. C'est notre position depuis longtemps sur ces sujets. Néanmoins, comme ces projets sont utiles, nous allons voter pour cette délibération. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Néanmoins, je me permettrai de vous faire remarquer qu'à chaque fois vous ne respectez pas le règlement intérieur. C'est-à-dire que depuis le début, au moins trois fois déjà, notamment Mme TAPIERO a redemandé la parole sur une intervention de délibération et je la lui ai donnée très gentiment.

Sur cette délibération, j'ai compris que cela faisait consensus. Non ? Abstentions ? Une. Votes contre ? Non. Elle est donc adoptée, je vous remercie. »

Votants : 27 dont 6 pouvoirs

Pour : 26 voix dont 6 pouvoirs :

11 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
04 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir
02 voix groupe Génération.s
05 voix groupe Les Républicains
01 voix groupe UDI-MODEM
01 voix Non-inscrit

Contre : 0

Abstention : 01 voix groupe Les Républicains : Mme ATLAN-TAPIERO

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-032 AVIS)

- DCPA 20190009 : Convention d'Occupation du Domaine Public (CODP) pour l'installation et l'exploitation d'installations photovoltaïques et de la convention d'objectifs (subvention) - Budget participatif.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« J'ai deux élus inscrits, mais bien évidemment je donnerai la parole à tous les élus qui le souhaitent. Mme Sandrine CHARNOZ, vous avez souhaité intervenir sur cette délibération. »

Mme Sandrine CHARNOZ, Conseillère de Paris, Déléguée auprès de la Maire du 12^e arrondissement :

« Oui, merci Mme la Maire. C'est en effet une très belle délibération, et je tenais à le souligner ici dans notre conseil municipal. Nous avons la chance d'avoir un public nombreux, c'est donc aussi l'occasion de mettre l'accent sur ces belles délibérations.

Une belle délibération par deux aspects. Le premier : elle vient accompagner notre Plan Climat, un Plan Climat ambitieux, où nous avons décidé de faire de Paris, d'ici 2050, une ville neutre en carbone, et nous souhaitons, bien sûr, la convertir aux énergies renouvelables. Pour avoir des énergies renouvelables, il faut les produire. Nous avons actuellement 5 % de production locale, nous nous fixons comme objectif, d'ici 2020, de passer à 20 %. C'est donc pour cela qu'il nous faut installer, notamment, des panneaux photovoltaïques, et cette délibération va dans ce sens.

Mais par ailleurs, c'est un projet voté au Budget participatif, ce qui nous montre que les citoyens sont conscients de l'enjeu et sont mobilisés derrière nous. Au moment du Plan Climat, nous nous étions aperçus, avec le nombre de volontaires pour nous accompagner dans la démarche, de candidats pour être volontaires du Climat, qu'il y avait un portage de la société civile, mais là, cela le démontre encore. C'est un budget qui a été proposé en 2016, et nous rentrons là concrètement dans la phase opérationnelle.

Tout cela également pour attirer notre attention sur le fait que cette délibération porte sur deux groupes scolaires, puisque c'était un Budget participatif qui portait sur des bâtiments publics ; il s'agit du 8-10 du Groupe Lamoricière, et du 56 Picpus. Nous allons également avoir un appel à projets avec la même coopérative Energie Setif qui va porter chez les bailleurs sociaux, et j'espère qu'ils seront lauréats. En tant que vice-présidente d'Elogie-Siemp j'ai vu passer des adresses et je m'en réjouis, car si nous voulons vraiment être à 20 % d'énergies propres sur notre territoire dans quelques mois, dans quelques années, il nous faut vraiment changer de braquet. Paris est une ville exemplaire, et je le redis encore ici, c'est une politique forte de la part d'Anne HIDALGO, mais il nous faut vraiment passer un cap. J'espère que nous aurons de nombreuses délibérations dans cette enceinte, et c'est d'autant plus stimulant et indispensable pour être au rendez-vous des générations futures que les citoyens nous accompagnent et soient à nos côtés. Je vous remercie. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. M. David GREAU vous êtes également inscrit sur cette délibération. »

M. David GREAU, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Oui, Mme la Maire. Je ne vais pas redire ce que Mme CHARNOZ vient de dire. Effectivement, je partage en tous points ce qui vient d'être dit sur la nécessité de pouvoir produire localement des énergies renouvelables, en particulier dans notre arrondissement, ou d'utiliser au maximum les surfaces de toitures disponibles pour les rendre actives, productives. En cela, le fait que 2 des écoles sélectionnées, sur les 9 qui feront l'objet d'une installation dans Paris, soient dans le 12^e, est un signal que je

souhaitais ce soir que l'on mette en avant dans les délibérations qui sont à notre ordre du jour.

Je compléterai cependant le propos de Mme CHARNOZ en disant qu'il y avait également un troisième volet dans ce Budget participatif, qui était consacré à la création d'actifs d'énergies renouvelables à Paris, qui était la mobilisation des copropriétés privées et des bâtiments privés au sens large. Nous voyons ce soir que sur les bâtiments publics la ville avance, la délibération passe ce soir. Sandrine CHARNOZ rappelait également que du côté des bailleurs sociaux, qui était le deuxième volet mobilisé, il y avait également une mobilisation en cours et que les installations pourraient vraisemblablement se faire rapidement. D'après ce que j'en sais, il semble que du côté des acteurs privés il y ait une dynamique un peu moins forte. Je profite donc du passage de cette délibération en conseil d'arrondissement pour redire que les acteurs privés, les copropriétaires, les propriétaires de bâtiments privés dans Paris sont éligibles, dans le cadre du Budget participatif, pour monter des projets d'énergies renouvelables. Il faut donc se saisir de cette occasion qui est donnée par le Budget participatif 2016. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. M. Richard BOUIGUE, quelques éléments. »

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Très rapidement, Mme la Maire, je devais faire une intervention, éventuellement avec mon collègue Christophe TEISSEIRE, mais comme les deux interventions précédentes ont largement insisté, et à juste titre, sur la partie des énergies renouvelables, vous me permettrez d'insister davantage sur le Budget participatif. D'abord, pour me féliciter que ce type de projet émerge au Budget participatif. Cela prouve une maturité, à la fois du processus de ce Budget participatif, et des choix des habitants notamment en matière d'environnement. Vous me permettrez de dire, notamment pour répondre (mais ce serait un débat sans fin) à M. SEINGIER, que le Budget participatif n'a pas pour vocation de retirer quoi que ce soit au budget de la ville. Il a pour justification de permettre aux habitants de nous aider à flécher les dépenses qu'ils pensent prioritaires dans une partie du budget de la ville qui leur est alloué sous forme d'un vote, ce n'est pas la même chose. Aujourd'hui, où les habitants, les citoyens ont envie de participer, de s'investir notamment sur les questions budgétaires ou nationales, c'est leur donner l'occasion de nous aider à flécher un budget, et non pas de retirer un budget à la ville. C'est bien le budget de la ville qui est dans le Budget participatif, simplement nous sollicitons sur cette part du budget un avis en plus, celui des habitants. On voit aujourd'hui, à travers ce budget, que c'est plutôt intelligent et bien vu de leur part. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Dans la période, je ne trouve tout de même pas complètement scandaleux d'associer nos citoyens aux décisions publiques. Une explication de vote, M. MARGAIN. »

M. Franck MARGAIN, Conseiller d'arrondissement :

« J'aurais voulu savoir si, dans le cadre de ce projet, vous aviez fait un appel d'offres qui concerne des panneaux qui seraient fabriqués en Europe, et non pas importés de continents extérieurs. Merci. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« C'est une bonne question, on vous répondra par écrit, je n'ai pas appris le cahier des charges de la CODP par cœur. C'est un vrai sujet par ailleurs de savoir où sont fabriqués les panneaux, et où ils sont recyclés également, vous avez raison de l'indiquer. La

réponse est peut-être dans la délibération, j'avoue que je n'ai pas cela en tête tout de suite.

Sur cette délibération, des abstentions ? Dans l'attente de la réponse, vous avez raison, abstenez-vous, cinq abstentions. Des votes contre ? Non. Elle est donc adoptée, je vous remercie. »

Votants : 27 dont 6 pouvoirs

Pour : 22 voix dont 6 pouvoirs :

11 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

02 voix groupe Génération.s

01 voix groupe UDI-MODEM

01 voix Non-inscrit

Contre : 0

Abstention : 05 voix groupe Les Républicains

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-033 AVIS)

- DEVE 20190037 : *Esplanade Saint-Louis sise à Paris 12^e arrondissement - Autorisation de solliciter le concours financier de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.*

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« M. David GREAU, vous vous êtes inscrit sur cette délibération. »

M. David GREAU, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Oui, merci Mme la Maire, je vais être très rapide sur cette délibération. Simplement pour souligner, une fois encore, cette délibération à notre conseil ce soir, parce qu'on a un espace qui, aujourd'hui, est en désérence. Il l'a été longtemps et a été utilisé en parc de stationnement, entre le Bois de Vincennes et le Château de Vincennes. Nous avons ici une délibération qui va permettre de requalifier cet endroit, pour en faire une partie intégrante du Bois de Vincennes. C'est pourquoi je souhaitais que, ce soir, le conseil puisse être plus informé que par le simple passage de cette délibération au milieu des délibérations qui seront votées en fin d'ordre du jour. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Pour ma part, je suis assez inquiète de voir le devenir de la portion de l'esplanade au droit du château, qui est sur la commune de Vincennes et qui a tendance à se transformer en parking à ciel ouvert, ce qui est dommage, alors que l'on va réaménager la totalité de l'esplanade. Mme HONORE, vous voulez dire quelques mots sur cette délibération ? »

Mme Evelynne HONORÉ, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Merci Mme la Maire. En fait, il va m'être difficile d'être brève, parce que ce projet est extrêmement réjouissant, et on pourrait en parler pendant des heures, mais je ne vais surtout pas le faire (*rires*). Je vais parler du Bois qui est quelque chose qui nous tient particulièrement à cœur, c'est l'un des poumons verts de Paris et du 12^e arrondissement. Je suis donc particulièrement heureuse d'intervenir ce soir pour vous rappeler notre attachement au Bois de Vincennes, espace boisé classé que nous protégeons et auquel nous accordons beaucoup d'attention, parce qu'il constitue un élément identitaire remarquable du patrimoine culturel et écologique de l'arrondissement.

L'esplanade Saint-Louis est située dans le Bois de Vincennes et devant le Château de Vincennes. Elle était utilisée en parc de stationnement jusqu'en 2013, elle n'a pas été requalifiée depuis. Le projet de requalification a pour objectif de la transformer en un lieu vert, faciliter les cheminements piétons et les circulations, adapter l'esplanade aux contraintes des événements festifs réguliers (nous allons en maintenir quelques-uns, mais nous allons être très prudents sur le déroulement de ces événements), et désimpermeabiliser les sols, afin de réduire les rejets d'eaux pluviales dans le réseau d'assainissement.

Mais ce que je souhaitais, c'est vous rappeler que deux délibérations vous ont été présentées en cette assemblée en mars 2018. Il s'agissait justement des autorisations de déposer des demandes d'autorisation administrative pour le réaménagement de l'esplanade Saint-Louis dont on parle ce soir, et l'aménagement d'une rivière et d'un cheminement au niveau de l'Avenue des Minimes dans le Bois de Vincennes. Je voulais vous rappeler cette tranche de travaux importants, qui peut justement se dérouler parallèlement à celle des travaux de l'esplanade, puisqu'il s'agit de redonner vie à la rivière des Minimes dont l'écoulement avait été interrompu à l'occasion des travaux du Parc floral. C'est donc un grand événement, qui ne va peut-être pas vous sauter aux yeux puisque justement, pour permettre l'écoulement de cette rivière jusqu'à son point

final qui sera le Square Carnot, on va faire passer cette rivière sous l'esplanade Saint-Louis. C'est donc très important que les travaux puissent avoir lieu de façon concomitante, et être terminés en décembre 2019.

Pour vous dire deux mots de cette rivière, elle va donc revivre sur un linéaire d'environ 1 350 mètres, en l'accompagnant dans sa partie ouest d'un cheminement piéton végétalisé. Cette rivière venant du Lac des Minimes passait au sud du Fort de Vincennes vers l'esplanade Saint-Louis. Elle avait été sectionnée en partie lors de la création du Parc floral. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Mme HONORÉ, le règlement intérieur prévoit trois minutes de réponse pour l'exécutif, je vais donc vous demander de conclure. »

Mme Evelyne HONORÉ, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Oui, je vais conclure en disant que les travaux de l'esplanade Saint-Louis vont permettre de réimpermeabiliser environ 5 hectares, puisque le périmètre d'intervention de l'esplanade est de 5 hectares, et de recréer des espaces verts sur 2,5 hectares. C'est extrêmement important parce que dans la période que nous vivons, chaque hectare que nous pourrions regagner, que nous pourrions désimpermeabiliser, du Bois de Vincennes, seront des hectares gagnés. Sur le plan de la biodiversité, sur le plan de l'écosystème, ils nous permettront de survivre à des situations qui s'avèrent difficiles avec le changement climatique. Je vous remercie. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Mme HONORÉ. Je vous rappelle que cet aménagement prévoit également une sécurisation des cheminements piétons et cyclables. Sur cette délibération DEVE 37, est-ce qu'il y a des abstentions ? Une abstention. Des votes contre ? Elle est donc adoptée, je vous remercie. »

Votants : 28 dont 6 pouvoirs

Pour : 27 voix dont 6 pouvoirs :

11 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir
02 voix groupe Génération.s
04 voix groupe Les Républicains
01 voix groupe UDI-MODEM
01 voix Non-inscrit

Contre : 0

Abstention : 01 voix groupe Les Républicains : Mme ATLAN-TAPIERO

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-034 AVIS)

- DASCO 20190024 : Collèges publics Parisiens - Dotations de fonctionnement d'un montant de 20 663 euros, subventions d'équipement d'un montant de 2 239 120 euros et subventions pour travaux d'un montant de 155 414 euros.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« M. Nicolas BONNET, puisque vous êtes arrivés, est-ce que vous voulez intervenir sur la DASCO 24 ? Vous vous étiez inscrit sur cette délibération, vous avez la parole. »

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :

« Oui, merci Mme la Maire. Excusez-moi de mon retard, j'étais en conseil d'école à l'école maternelle Netter. Vous savez que l'on en a d'ailleurs parlé puisque c'est une maternelle isolée qui avait deux vœux au dernier conseil. Si j'interviens sur la DASCO 24, évidemment nous allons la voter, mais vous savez que le collège Germaine Tillion, qui est concerné par cette dotation supplémentaire, était concerné dans « Ambition Réussite », dispositif « Tous Mobilisés ». A un moment donné, il y a eu la possibilité (on a eu ce débat au dernier conseil) de mettre le paquet, on va dire, dans l'accompagnement de ce collège. Par courrier, j'avais saisi l'adjoint à la Maire de Paris et Laurent TOUZET, notamment sur plusieurs lignes que je n'arrive pas à retrouver dans cette délibération, puisqu'elle concerne les travaux. Évidemment, il est question de refaire des blocs de béton, si je me souviens bien, des questions de portail, enfin d'améliorer la qualité d'accueil de ce collège.

Cela dit, lorsque l'on discute avec les enseignants au conseil d'administration où je siège, il est remonté également la volonté d'un accompagnement pédagogique. Dans ce dernier, il y a notamment l'accompagnement pour les sorties scolaires avec des projets. Il y en a un pour amener en Espagne les classes qui suivent l'espagnol en première langue, ce qui coûte cher et qui repose finalement sur les familles si on n'accompagne pas assez. Et il y avait également un projet avec le professeur d'EPS d'aller sur les bases de loisirs de la région, à Jablines faire de la voile. Lors de ce conseil d'administration du collège, ce qui avait été dit par les enseignants c'est qu'ils étaient évidemment satisfaits de l'attention particulière sur les travaux, mais qu'ils souhaitaient qu'il y ait un accompagnement également sur ces projets pédagogiques.

C'est pour cette raison que je me suis inscrit sur cette délibération, pour essayer de voir. Parce que finalement, lorsque l'on regarde les aides, on a l'équivalent pour le collège Courteline et pour le collège Germaine Tillion, on est sur les mêmes dotations. Or, il me semble important de revoir à la hausse et que l'on traite différemment, selon les besoins, ces deux collèges. Je vous remercie. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Je pense que l'on traite tout de même de manière plus positive Germaine Tillion que tous les autres collèges du 12^e, d'ailleurs nous-mêmes comme l'Education nationale. Mais peut-être que M. TOUZET va vous donner des éléments complémentaires de réponse. »

M. Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Oui, rapidement. Il est vrai qu'à Germaine Tillion, et peut-être qu'il y en avait besoin, depuis plusieurs années nous avons considérablement investi dans les gros et petits travaux, dans les dotations complémentaires d'équipement. Et nous continuons puisque, à l'été prochain c'est la cour qui va être complètement réaménagée, et qui va profiter du dispositif innovant « Cours Oasis », dont quelques établissements scolaires à Paris ont déjà pu profiter. Mais M. BONNET, si je me souviens bien du courrier que vous aviez fait à M. BLOCHE, il ne concernait pas tant les travaux et l'équipement qu'en effet le financement des projets éducatifs. Votre courrier allait dans le sens de ce qui avait été prévu par la DASCO et M. BLOCHE, et le collège Tillion a été doté, pour ses projets

éducatifs, d'une dotation bien supérieure à la dotation habituelle (je pourrais vous retrouver les chiffres exacts) qui a fait l'objet d'une délibération, si je me souviens bien, au Conseil d'arrondissement précédent. On a donc déjà pu délibérer dessus, elle a déjà été annoncée au collège. Et par rapport au débat que vous aviez eu dans un conseil d'administration qui devait avoir lieu à l'automne, le collège a largement obtenu gain de cause et a pu financer tous ses projets éducatifs. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, merci d'avoir permis d'évoquer la politique très volontariste que nous menons pour nos collèges publics. Sur cette délibération 24, est-ce qu'il y a des abstentions ? Mme TAPIERO, j'en étais sûre. Abstentions ? Votes contre ? Non, une abstention, elle est adoptée, je vous remercie. »

Votants : 29 dont 5 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 5 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste
02 voix groupe Génération.s
04 voix groupe Les Républicains
01 voix groupe UDI-MODEM
01 voix Non-inscrit

Contre : 0

Abstention : 01 voix groupe Les Républicains : Mme ATLAN-TAPIERO

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-035 AVIS)

- DFA 20190018 : Contrat de concession de services relative à la conception, la fabrication, la pose et l'exploitation de mobiliers urbains d'information à caractère général ou local supportant de la publicité.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Je salue l'arrivée de nos collègues, Christophe TEISSEIRE et Emmanuel GREGOIRE, qui nous ont rejoints, à temps pour examiner la DFA 18. J'en profite pour souligner que la lumière s'est éteinte sur les magnifiques œuvres des artistes du 12^e, j'ai oublié de vous le dire. C'est revenu, c'est la traditionnelle et annuelle exposition collective des artistes du 12^e. M. David GREAU, vous êtes inscrit sur cette délibération, ainsi que Mme MONTANDON à qui je donnerai la parole après. »

M. David GREAU, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Oui, merci Mme la Maire. Cette délibération DFA 18 est la suite des nombreuses délibérations que nous avons pu voir passer depuis le début de la mandature, sur la question de la publicité dans l'espace public dans notre ville. Je souhaite souligner plusieurs avancées dans cette délibération, notamment le fait que l'on assiste à plusieurs reprises dans cette délibération sur le fait qu'elle respecte le règlement local de publicité, ce qui est tout de même la moindre des choses. Dans ces avancées, il y a l'absence de panneaux numériques, comme cela avait pu être reproché au précédent contrat, et la fin des affichages de grande envergure de 8 m².

Cependant, je souhaite tout de même souligner que l'on a un espace public qui est déjà saturé d'informations commerciales, que l'on peut trouver dans les transports, sur les moyens de transport, par le biais d'écrans numériques installés dans les vitrines des commerces et qui fonctionnent 24 heures sur 24. On a donc d'ores et déjà, malgré l'absence de marchés publicitaires avec la Ville de Paris en affichage classique, une surabondance de publicité dans l'espace public. Et cette délibération nous propose donc, alors même que depuis plus d'un an les affichages précédents ont été démontés, d'ajouter finalement 126 affichages supplémentaires dans les rues de notre arrondissement. Les précédents ayant été démonté en février 2018, je pense que nous avons eu un an avec une moindre publicité dans l'espace public, et je pense que personne ne s'en est réellement plaint.

Après, des réserves ont été prévues dans cette délibération qui nous interrogent également. Il y a notamment une réserve technique pour que ces mobiliers puissent accueillir, sans davantage de précisions que cela dans la délibération, des antennes, des capteurs et de nouvelles technologies de l'information et de la communication. À ce stade, écrit comme cela dans la délibération, très honnêtement cela pose questions auxquelles nous n'avons pas les réponses actuellement, mais peut-être que des précisions nous seront apportées ce soir.

Et enfin, je voulais souligner le fait que nous avons voté il y a quelques instants une délibération qui permettait l'installation, sur 9 écoles et établissements scolaires parisiens, de panneaux solaires et donc d'électricité renouvelable. Les 9 projets que nous avons votés vont produire, à peu de choses près, 480 MWh à l'année. Or là, on nous propose dans le même temps d'approuver une délibération qui inclut la consommation de 800 MWh à l'année, pour l'éclairage et la rotation des publicités qui seront affichées dans notre ville. Je pense que c'est à la fois une dépense énergétique et une dépense d'attention de nos concitoyens dont on pourrait se dispenser, c'est pour cela que nous voterons contre cette délibération. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup M. GREAU pour cette intervention. Mme MONTANDON, vous êtes inscrite également. »

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

« Oui, merci Mme la Maire. Permettez-moi juste de rappeler que ce dossier de mobilier urbain en information a été frappé d'une double annulation par le Conseil d'État ces deux dernières années. La première c'était en 2017, parce que justement le contrat comprenant l'exploitation d'écrans numériques n'était pas conforme au règlement local de publicité. Et la deuxième fois en 2018, parce que le contrat provisoire n'avait pas été précédé d'un appel à concurrence. Le coût total pour la collectivité a tout de même été de 40 millions d'euros en moins pour les finances municipales.

J'avais une question un peu du même ordre que M. GREAU, à la lecture de la délibération je trouve qu'il y a deux idées qui sont un peu contradictoires. À la page 3, il est indiqué qu'il y a une obligation de prévoir, à l'intérieur des panneaux, tout le dispositif de nouvelles technologies qui seront implantées et faites par les services de la ville, et non par le futur concessionnaire. On a l'impression, en effet, que la ville maîtrisera, du moins, les nouvelles technologies qui seront mises à l'intérieur. Et lorsque l'on se réfère à la page 9, l'avant-dernier paragraphe, il est encore développé un nouveau procédé. Celui de Clear Channel France, qui propose dans ses mobiliers une solution d'interaction Mobile Connect, qui offre la possibilité de développer de nouvelles formes de dialogue avec les citoyens ; par exemple, de nouveaux moyens d'enquête. C'est très bien, en effet, c'est dans l'air du temps de pouvoir faire des enquêtes publiques, et c'est vrai que si l'on a les mobiliers urbains, cela permet d'être proche de nos concitoyens. En revanche, c'est vrai que la maîtrise de cet outil est importante. Et à la lecture, on a l'impression que ce ne sont pas les services de la ville qui seront maîtres de l'outil technologique. Je trouvais donc que les deux paragraphes étaient un peu ambigus, je ne sais pas si vous avez des explications à nous fournir. Merci. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Mme MONTANDON. On va profiter d'avoir l'adjoint aux finances qui nous a rejoints pour qu'il puisse vous donner des réponses claires à ces questions, sur un sujet parisien, bien évidemment. »

M. GREGOIRE, Premier Adjoint à la Maire de Paris, Conseiller de Paris rapporteur :

« Merci beaucoup Mme la Maire. J'allais dire « enfin », parce que depuis que j'ai été nommé aux finances en septembre 2017, je me suis retrouvé à devoir gérer la queue de comète d'un dossier qui avait été mal engagé. Ce, pour des raisons qui ont été rappelées et qui ont fait l'objet d'un avis de sanctions du Conseil d'État, concernant l'introduction qu'il a considérée comme contraire au règlement local de publicité, de dispositifs de publicité numérique sur les panneaux à droit constant. Ce qu'il a jugé impossible et ce qu'il a donc cassé. Ensuite, il y a eu une tentative, de ma part, de limiter l'impact pour les finances en tentant un contrat provisoire dont nous savions la fragilité, en plaidant la cause d'intérêt général sur la perte financière de recettes auxquelles cela correspondait. À mon grand regret, en première instance le TA n'a pas suivi, le Conseil d'État non plus, considérant que la somme était d'intérêt général mais que la ville pouvait s'en passer, compte tenu de l'excellente situation financière qui était la sienne. Il m'a donc malheureusement été imposé de m'en passer.

En parallèle, et c'était évidemment une conséquence obligatoire, nous devons relancer la procédure à zéro. Avec l'idée, et ça a été évidemment la demande que la Maire de Paris m'a faite, de sécuriser de façon absolue la procédure, donc de ne pas y remettre de numérique, chacun l'aura bien compris. Deuxièmement, d'essayer d'en tirer le meilleur profit en matière de recettes sur la durée de la concession. C'est une concession de service, on ne va pas rentrer dans le détail juridique, mais enfin c'est un mode de collaboration qui est initié pour la première fois. Je rappelle qu'antérieurement le marché de la concession de service était lié avec les vélos partagés, dits « Vélib' ». C'est-à-dire que le prestataire, en l'occurrence DECAUX, touchait l'argent de la publicité, et en contrepartie fournissait, partiellement

gratuitement, le service Vélib' à la collectivité. La Cour des Comptes avait demandé à scinder les deux contrats, sur un motif pas inintéressant juridiquement qui était de dire, dès lors que vous avez un opérateur qui opère, à la fois la concession de service de publicité et le service de vélos, que cela, de fait, lui donnait un avantage concurrentiel définitif ou quasi définitif dans toute compétition ultérieure. Je trouvais cela juste un peu cocasse dans la mesure où c'est une distinction qu'ils n'ont opérée nulle part ailleurs, par exemple à Lyon ils continuent à exploiter ainsi, mais nous suivons les avis de la Cour des Comptes.

La procédure a donc été relancée, avec trois concurrents, tous très sérieux, très valables. Le processus juridique d'instruction de ces offres a été déroulé, et après leur analyse, c'est l'offre formulée par la société Clear Channel qui a fait l'offre, et technique et financière, la plus intéressante. Pour un montant tout à fait important, je dirais même honnêtement exceptionnel par rapport à ce que nous envisagions, de revenu minimum garanti de 34 millions d'euros par an. C'est 10 millions de plus que la valorisation financière du contrat antérieur, et surtout dans des conditions contractuelles différentes. J'insiste sur ce point parce qu'il est, du point de vue environnemental, important pour nous, et également financier. La concession de service prévoit, à son échéance, que les dispositifs eux-mêmes restent la propriété de la ville. C'est-à-dire qu'à la fin du contrat nous serons propriétaires de l'ensemble des dispositifs, ce qui permettra deux choses : la première, c'est de maximiser financièrement la redevance sur la concession future, parce que la personne qui exploitera n'aura pas à réinvestir dans le matériel mis à disposition. Deuxièmement, avec une vertu environnementale qui est que nous sortons de cette logique où, à la fin d'un contrat de concession, on doit tout jeter à la poubelle parce qu'on doit organiser une compétition avec de potentiels nouveaux entrants.

Deux points sur la question posée pour la clarifier. Page 3, ce qui est indiqué, ce que l'on appelle la servitude d'implantation d'objets connectés : dans tous les mobiliers urbains, depuis cinq ans maintenant, nous introduisons une servitude à la disposition de la ville si elle souhaite y implanter de nouveaux objets. Ce sont, par exemple, des objets connectés, des capteurs pour la pollution, etc., tout ce que l'on appelle l'Internet des objets. La première fois que cela a été mis en place, c'était pour le renouvellement des abribus, puisque c'est la première fois que nous réengageons un cahier des charges dans lequel on demandait à disposer d'un droit d'implantation discrétionnaire sur ces mobiliers urbains.

Deuxième chose, qui est de nature différente, il s'agit d'une prestation technologique de Clear Channel, dans le cadre de leurs innovations numériques sur les marchés publicitaires ; ils n'ont pas le droit de l'activer sans nous demander. Ce sont deux offres standards d'outils numériques complémentaires, mais ils n'ont pas le droit de les activer. Mais simplement, par principe, ils les intègrent dans les mobiliers urbains, et tous les autres concurrents faisaient de même.

J'insiste vraiment sur la recette tout à fait importante que cela représente pour la ville, qui permettra de financer les services publics parisiens. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des abstentions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Merci. Elle est donc adoptée, je vous remercie. »

Votants : 29 dont 5 pouvoirs

Pour : 19 voix dont 5 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

02 voix groupe Les Républicains

01 voix groupe UDI-MODEM

01 voix Non-inscrit

Contre : 05 voix groupe Ecologiste

Abstention : 05 voix :

02 voix groupe Génération.s

03 voix groupe Les Républicains : Mme ATLAN-TAPIERO, M. MARGAIN et M. SEINGIER.

Délibération adoptée à *la majorité absolue* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-036 AVIS)

- DFPE 2019087 : Subvention d'un montant de 118 158 euros, prorogation et avenant n° 3 avec l'association "Les Crocos" de Paris 12^e, pour la crèche parentale, sise à Paris 12^e arrondissement.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, vous vous êtes inscrite sur cette délibération. »

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

« Merci. Mme la Maire, en tant qu'élue j'ai effectivement cinq minutes de temps de parole. Si j'ai souhaité m'inscrire sur cette délibération au nom de mon groupe, ce n'est pas tant pour interroger le sujet, que j'interrogerai néanmoins, mais davantage pour dénoncer l'inconséquence politique de ce règlement intérieur. Vous m'objecterez que nous l'avons voté. Certes, mais ce n'est que parce que vous aviez levé nos craintes que nous l'avons fait, comme un acte de cohésion politique en début de mandature.

Or, au fil des séances, nos craintes se sont avérées : impossibilité de reprendre la parole après une réponse à côté de la plaque, chose éminemment remarquable aujourd'hui vous m'avez permis de reprendre la parole après M. ROMERO ; une volonté parfois d'écourter tel ou tel point précis ; et enfin un débat ouvert sur un thème favoritiqument de novlangue s'il en est. En effet, lorsque l'on fait un débat ouvert sur une thématique qui vous est chère, sur laquelle vous n'allez faire que votre politique et votre propagande, quel groupe politique pourrait changer d'avis sur son corpus idéologique ? C'est soit, au mieux, une perte de temps, sans doute très utile à la majorité plurielle, ou plutôt singulière pour noyer le poisson et ne jamais rentrer sur le fond.

Pourtant, votre mépris permanent de l'opposition en est le garant. Imaginez-vous que nul ne s'inscrive sur aucune délibération, le Conseil d'arrondissement est, certes, simplement consultatif mais serait totalement occulté. Mais à l'inverse, s'inscrire sur toutes les délibérations n'obligerait en rien nombre d'élus à un travail de fond, si l'on en juge des réponses si peu adaptées aux questions que nous posons régulièrement.

Vous avez, avec ce règlement intérieur, instauré ce que vous appelez une démocratie, qui est quelque peu antidémocratique et qui se résume à peu près à : « taisez-vous l'opposition ! Vous ne savez rien ! Vous n'êtes rien ! », et ce ne sont pas des propos de circonstance aux vœux qui duperont la population.

Mais pour revenir au sujet, je voudrais pour une fois qu'un élu de votre majorité puisse rendre compte de son action. Indépendamment de vos débats inutiles appelés « débats ouverts ». Mme l'adjointe au maire, pouvez-vous nous donner, sur les affaires qui vous concernent, et notamment la petite enfance, des chiffres simples de façon à ce que nous n'ayons pas un débat politicien sur la question. Combien de berceaux sont aujourd'hui ouverts dans le 12^e arrondissement ? Et de combien de places disponibles disposons-nous aujourd'hui ? Je vous remercie. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Je vais laisser Mme MARQUIS répondre sur les questions propres à sa délégation, et je suis sûre qu'elle saura le faire avec grande précision.

Je suis assez surprise de vos critiques sur le règlement intérieur, vous avez tout à fait le droit de les exprimer, d'ailleurs nous vous avons écoutée avec attention comme nous le faisons à chaque fois. Et je suis prête à ce que l'on regarde ensemble les procès-verbaux de nos séances, où vous verrez que régulièrement tous les élus qui demandent la parole l'ont, parce que statutairement le règlement intérieur ne se substitue pas au règlement général des collectivités locales. Donc, tout élu qui a envie de s'exprimer peut le faire, et je ne peux pas empêcher un élu de prendre la parole, et d'ailleurs je ne l'ai jamais fait. Nous avons eu un petit débat une fois, Mme TAPIERO, où je vous ai

expliqué que lorsque vous vous exprimez sans allumer votre micro, ce n'est pas enregistré et après cela ne se retrouve pas dans le procès-verbal. Je me suis excusée de cette situation, et nous avons d'ailleurs corrigé le procès-verbal en question. Mais je ne vous ai jamais interdit de parler, ni les uns, ni les autres. Ce n'est pas que ce ne soit pas tentant parfois, je vous l'accorde, mais je n'en ai pas le droit. Si c'est le cas, attaquez-moi Mme TAPIERO, attaquez-moi ! Je n'ai pas le droit d'empêcher les élus de parler ! Et vous avez vu que nous avons installé un système pour compter les minutes d'intervention. Gentiment, je signifie aux uns et aux autres lorsqu'ils dépassent, mais l'administration m'est témoin, très régulièrement les élus dépassent, dans l'exécutif comme dans l'opposition. Je n'ai jamais coupé le micro de qui que ce soit ! Même si je le peux avec ma petite machine, contrairement à ce qui se passe dans beaucoup d'autres instances.

Vous considérez que les élus d'opposition sont méprisés dans cette mairie d'arrondissement, c'est votre droit. Là aussi, montrez-moi, dans une mairie d'arrondissement dirigée par un maire de votre parti, où les élus d'opposition sont traités comme vous ici. Et notamment dans ce qu'évoquait Jean-Luc ROMERO tout à l'heure, sur la commission Culture de proximité à laquelle vous siégez, comme dans beaucoup d'autres instances où vous êtes présents en tant qu'élus d'opposition. Et si j'ai des progrès à faire sur certains sujets, faites-moi des propositions. Est-ce qu'il y a une demande à laquelle je n'ai pas répondu favorablement, ou je n'ai pas répondu tout court ? Je n'en ai pas souvenir, mais si c'est le cas je suis prête à en discuter avec vous.

S'il n'y a pas d'inscription sur une délibération, effectivement nous n'en parlons pas. Et c'est bien pour cela que, vous l'avez peut-être remarqué, des élus de la majorité s'inscrivent sur certaines délibérations. Par exemple, nous avons jugé ensemble, parce que nous travaillons avant les séances de Conseil d'arrondissement, que la délibération sur l'esplanade Saint-Louis était importante pour nous. Il ne vous aura donc pas échappé que M. David GREAU, Président du groupe des Ecologistes, s'était inscrit sur cette délibération pour qu'Evelyne HONORÉ, adjointe du même groupe, puisse expliquer ce que nous faisons à cet endroit. Donc, oui nous faisons notre travail en sorte que le Conseil d'arrondissement dure un peu moins longtemps, comme c'était le cas sous la précédente mandature, tout en permettant tout de même à tout le monde de s'exprimer. Par exemple, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE s'est exprimée tout à l'heure sur le Théâtre de l'Opprimé. Ce n'était pas prévu et pourtant je lui ai donné la parole, parce que je ne peux pas ne pas la lui donner. Et si vous voulez vous réexprimer après moi, je vous redonnerais la parole Mme TAPIERO, comme je le fais chaque fois. Vous pouvez, les uns et les autres, en témoigner, en regardant les procès-verbaux de nos séances que vous n'avez jamais contestés, sauf lorsque c'était nécessaire et utile, et nous les avons corrigés en conséquence.

Si vous en êtes d'accord, Mme MARQUIS peut vous répondre sur les chiffres de la petite enfance dans le 12^e arrondissement, et elle a d'ailleurs de très bonnes nouvelles à nous annoncer sur l'année 2019 dans le 12^e sur ce sujet ».

Mme Lunise MARQUIS, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Merci Mme la Maire. Tout d'abord, je vais tout de même parler un peu de la subvention pour laquelle vous intervenez. La crèche parentale « Les Crocos » est une petite structure de 20 places, et là c'est une subvention de 118 158 euros pour son fonctionnement. En fait, dans l'arrondissement, nous avons 57 établissements au total sur les structures de la petite enfance, qui se découpent en 32 crèches collectives municipales et associatives, 1 crèche familiale, 4 crèches parentales, 8 haltes-garderies, 1 jardin d'enfants, 1 jardin d'enfants pédagogique (je vous reparlerai ensuite de ce que c'est), et 10 multi-accueil. La capacité globale, avec toutes ces structures, ce sont 2 319 places, cela représente 1 477 places actuellement en crèches collectives municipales. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Excusez-moi Mme MARQUIS, vous allez continuer, mais tous ces chiffres-là sont publics et étaient dans le guide 0 - 16 ans que l'on a distribué. J'ai donc demandé à ce que l'on aille vous en chercher pour que vous les ayez. Mais Mme MARQUIS va continuer, et si vous voulez reprendre la parole, Mme TAPIERO, je vous la redonnerai après. Mme MARQUIS. »

Mme Lunise MARQUIS, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« 1 477 places en crèches collectives, 70 places en crèche familiale, 65 places en crèches parentales, 156 places en haltes-garderies (ce sont tous les chiffres au 1^{er} janvier 2018, bien entendu, parce que les chiffres 2019 vont énormément changer, vous le verrez à la rentrée), le jardin d'enfants c'était 36 places mais c'était le jardin d'enfants Paul Pernin, et le jardin pédagogique qui était de 60 places a été fermé toute l'année pour travaux et rouvrira à la rentrée. Sur toutes les crèches associatives que l'on appelle multi-accueil il y a 455 places. La totalité est de 2 319 places.

Ce matin, nous avons inauguré la crèche Pierre Bourdan qui avait, à la base, 55 places et qui est passée à 99 places.

En avril, la crèche associative Kangourou - Chevreuil va rouvrir, elle était de 39 places et passera à 60 places.

La crèche mobile qui sera gérée par Les Petits Chaperons Rouges, qui se trouve à Trousseau, je l'appelle « crèche mobile » parce qu'elle est totalement en bois, qu'elle a été totalement montée juste à côté de la crèche de l'APHP Trousseau, elle est démontable et on peut la déplacer. Elle sera là pour 12 ans, après on a la possibilité de la laisser encore plus longtemps, et il y aura 25 places dans cette structure. Bien entendu, comme elle est gérée en article 30, c'est nous qui attribuerons les places en commission d'attribution.

En septembre, ouvrira la crèche Cîteaux de 99 places, qui est une crèche associative. Elle a la spécificité d'accueillir 30 % de place VIP, Vocation d'Insertion Professionnelle, pour les personnes au chômage qui ont un accompagnement avec Pôle Emploi pour retrouver un emploi.

Il y a la crèche de la Caserne de Reuilly qui ouvrira en septembre, de 66 places.

Il y a également la crèche associative à l'ordre du jour aujourd'hui, de Brûlon - Cîteaux, qui sera gérée par La Maison des Bout'chou, qui sera de 20 places et qui ouvrira en janvier.

Cette année, on ouvre 476 places.

Il y a également la crèche Lamblardie dont les travaux seront terminés fins avril mais qui n'ouvrira qu'en septembre parce que, comme vous le savez, à cet endroit il y aura également un hôtel ; elle a 66 places.

Juste à côté, il y a la crèche associative gérée par la Fondation Rothschild, parce que le terrain lui appartient, de 66 places également, ainsi qu'un jardin d'enfants de 27 places. Sur l'ensemble de cette structure, il y aura 166 places.

Il faut savoir que, sur la structure associative, il y aura 30 places pour des enfants en situation de handicap, c'est une volonté forte que l'on a dans cette mairie depuis longtemps d'inclure tous les enfants, et pour que les parents aient de vraies solutions de garde.

Il y aura également le jardin d'enfants qui va rouvrir en septembre, et ce sera le premier, à Paris et même en France, qui sera à double vocation : il y aura à la fois une crèche de 15 berceaux et le jardin d'enfants de 25 places ; c'est donc un lieu totalement unique que nous testons à Paris.

Je pense que, de mémoire, je n'ai rien oublié. Il faut savoir que des crèches ont déjà ouvert, sous cette mandature il y a celle qui a ouvert Rue du Charolais, de 66 places.

Il y a la crèche Rue de Gravelle qui, à la base, avait ouvert avec 66 places, mais comme elle est vraiment grande l'agrément a changé et est passé à 76 places. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« On vous fait donc passer le guide 0-16 ans, page 11 vous avez le détail de tous les chiffres que vient de vous annoncer Mme MARQUIS de tête, je pense que c'est un bel effort. »

Mme Lunise MARQUIS, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Je vais terminer. Les agréments ont également changé sur la crèche Saint-Mandé, c'était une crèche de 66 places qui vient de passer à 76 places.

La crèche de Monterra, qui était de 44 places, vient de passer à 52 places.

Bien entendu, il y a les places que l'on a achetées auprès de l'APHP, auprès de Trousseau et de Saint-Antoine, dans ces deux établissements on a au total 33 places.

Toutes les crèches sont complètes, en fait les commissions que l'on a, du mois de novembre jusqu'au mois d'avril, c'est uniquement s'il y a eu des déménagements d'enfants. On réattribue donc des places tous les mois ; Mme TAVAUX assiste à cette commission. Sinon, en général en mai on réattribue les places pour les enfants qui partent en maternelle, ce sont environ 500 places que l'on va répartir au cours des commissions de mai, juin et septembre pour remplir à nouveau. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Mme MARQUIS s'est exprimée plus de six minutes, j'espère que vous lui pardonnerez, Mme TAPIERO, parce qu'elle a voulu répondre de manière exhaustive à votre question, sachant qu'elle n'a donc pas respecté le règlement intérieur, mais je suis sûre que vous comprendrez pourquoi je l'ai laissée s'exprimer. Voulez-vous reprendre la parole, Mme TAPIERO ? Mais je vous en prie, faites. »

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

« Merci. J'ai écouté avec beaucoup d'amusement votre réponse, mais lorsque je vous parle du mépris c'est l'air que vous prenez lorsque nous intervenons, les ricanements et diverses choses. Cela dit, dans une majorité, ce qui est extrêmement amusant c'est de voir les uns et les autres se poser des questions à eux-mêmes, voire y compris la majorité se faire des vœux à elle-même alors qu'elle est capable de décider par elle-même.

Cela dit, je vous remercie de vos réponses, je remercie Mme MARQUIS de ce point précis sur les crèches qui nous manque beaucoup. Parce qu'un débat organisé sur les crèches, comme vous l'avez fait il y a quelques mois, c'est fort passionnant, chacun sera dans ses positions, personne n'est contre l'ouverture de places en crèches. Vous conviendrez qu'un discours, un débat et un échange plus directs sur chacune des délibérations ont beaucoup plus d'intérêt que tous les débats théoriques. Je vous remercie, il n'en demeure pas moins que je vous remercie de m'avoir enfin donné la possibilité de m'exprimer. Je vous rappelle que bien souvent vous m'avez empêchée, vous-même, de reprendre la parole. Vous pouvez souffler, regardez le mépris, on va faire la même chose que vous dorénavant lorsque vous interviendrez ! Mais vous n'êtes jamais là, comment pouvez-vous savoir si c'est vrai ou pas ? ! Vous venez une fois qu'il vous tombe un œil ! »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Mme TAPIERO, je vous inviterai à ne pas interpellier méchamment et agressivement vos collègues, parce que c'est aussi interdit par le règlement intérieur !

Sur cette délibération DFPE 87, est-ce qu'il y a des abstentions ? Des votes contre ? Elle est donc adoptée, je vous remercie. »

Votants : 29 dont 5 pouvoirs

Pour : 29 voix dont 5 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

05 voix groupe Ecologiste

02 voix groupe Génération.s

05 voix groupe Les Républicains

01 voix groupe UDI-MODEM

01 voix Non-inscrit

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-037 AVIS)

- **DFPE 20190145** : Renforcer le lien parents-enfants par des activités partagées, ludiques et intergénérationnelles - Subventions d'un montant de 521 000 euros et conventions avec 10 associations.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Mme Sandrine CHARNOZ, vous êtes inscrite sur cette délibération. »

Mme Sandrine CHARNOZ, Conseillère de Paris, Déléguée auprès de la Maire du 12^e arrondissement, rapporteure :

« Oui, Mme la Maire, merci. C'est en effet une délibération consensuelle, mais il est important ici que nous la soulignons. Le renforcement du lien parents - enfants passe par le jeu et par le fait que les parents puissent jouer avec les enfants. Dans notre stratégie parisienne nous avons, pour l'enfance et la famille, une attention particulière pour l'ensemble des dispositifs qui accompagnent le fait d'être parents. C'est un moment riche, beau mais complexe. Il y a différents dispositifs de soutien et de conciliation de vie familiale, professionnelle et personnelle, et Lunise MARQUIS nous a détaillé avec précision, notamment l'accueil de places en crèche. À côté de cela, nous développons le jeu, nous avons un certain nombre de ludomobiles qui se déplaçaient dans l'espace public, tenus par des agents de la ville, qui pouvaient se déplacer au gré des manifestations. Nous avons souhaité multiplier ce type d'équipement qui rencontre un grand succès auprès des Parisiennes et des Parisiens. Il n'y a qu'à voir, à chaque fois qu'ils sont ouverts, le nombre d'enfants qui jouent avec leurs parents, leurs grands-parents ou leurs grands frères, et nous développons dans chaque arrondissement ces espaces-là. Dans le 12^e, c'est l'association Le Périscope qui va gérer la Ludomouv citoyenne située Rue de Bignon, je vous invite à aller voir ce container rouge, actuellement fermé mais qui ouvre aux sorties d'école et les après-midi. C'était vraiment un bon choix de laisser cette association, créée par les habitants de quartiers, proposer cette ludothèque citoyenne qui se développera dans chaque arrondissement. Elle accompagne ici La Rue aux Enfants, espace reconquis devant l'école pour favoriser le jeu dans l'espace public et la présence des enfants dans l'espace public. C'est le pari des familles. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, pas de commentaire particulier ? Pour ma part, je me félicite tous les jours d'avoir rendu cette rue aux enfants, parce que c'est effectivement une très belle réussite. Sur cette délibération, pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Elle est donc adoptée, je vous remercie. »

Votants : 29 dont 5 pouvoirs

Pour : 29 voix dont 5 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste
02 voix groupe Génération.s
05 voix groupe Les Républicains
01 voix groupe UDI-MODEM
01 voix Non-inscrit

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-038 AVIS)

- DFPE 20190147 : Subventions et conventions avec 5 associations pour l'animation et le développement d'ateliers en direction des professionnel.le.s de l'accueil individuel dans le cadre des relais d'assistant.e.s.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Mme CHARNOZ, vous êtes également inscrite sur cette délibération. »

Mme Sandrine CHARNOZ, Conseillère de Paris, Déléguée auprès de la Maire du 12^e arrondissement, rapporteure :

« Oui. Rapidement, parce que c'est un ordre du jour Petite enfance chargé. Nous communiquons souvent sur la création de places en crèches collectives, qu'elles soient municipales ou associatives. Mais il est important de rappeler que Paris s'engage aussi auprès des assistantes maternelles, et a mené un plan de soutien à l'accueil individuel extrêmement important.

Ces subventions à ces associations permettent d'animer des RAM-RAP, c'est un sigle barbare mais c'est tout simplement un lieu où les assistantes maternelles peuvent venir jouer avec les enfants qu'elles accueillent et qu'elles gardent, et ainsi rompre l'isolement qui caractérise cette profession. Elles peuvent accéder à des ateliers, et elles peuvent surtout être informées sur l'ensemble des formations et informations qui concernent leur métier.

Cette subvention concerne également Le Petit Bus qui circule dans Paris, et qui permet d'accueillir, non pas des assistantes maternelles mais des auxiliaires parentales qui sont en contrat avec les familles. Chaque famille peut recruter quelqu'un, et il est important pour nous, Ville de Paris, qu'elles puissent passer, elles aussi, par un lieu collectif. À la fois pour que les enfants puissent se socialiser et jouer avec d'autres, mais également pour que nous, collectivités, nous puissions les informer sur leurs droits, sur les formations auxquelles elles ont droit.

C'est donc une très belle délibération qui montre que la politique de la Ville de Paris cherche à ce que tous les modes d'accueil, collectifs, individuels et chez les familles, puissent monter en qualité et que les professionnels soient toujours mieux formés et les enfants toujours mieux accueillis. Je vous remercie. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Pas d'intervention, pas de commentaire ? Si, Mme TAVAUX, vous voulez faire une explication de vote, pour respecter le règlement intérieur. »

Mme Isabelle TAVAUX, Conseillère d'arrondissement :

« Exactement. Vous savez que je me fais souvent discrète, je ne vais donc pas monopoliser la parole. Je voulais juste dire que nous voterons, bien sûr, pour cette délibération, comme les autres au sujet de la DFPE. Mais serait-il possible que la Ville de Paris, puisque nous parlons d'ateliers et d'organisation d'activités pour les assistantes maternelles ou les crèches collectives, facilite des passerelles avec le monde associatif pour proposer des ateliers et des activités culturelles, sportives ou autres, pour la toute petite enfance ? C'est une suggestion. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Je vous laisse voir avec la conseillère déléguée, puisqu'il s'agit d'un discours entre professionnelles, si j'ai bien compris. Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des abstentions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Elle est donc adoptée, je vous remercie. »

Votants : 29 dont 5 pouvoirs

Pour : 29 voix dont 5 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs
03 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste
02 voix groupe Génération.s
05 voix groupe Les Républicains
01 voix groupe UDI-MODEM
01 voix Non-inscrit

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-039 AVIS)

- DU 20190017 : Cession à Aximo de 66 lots de copropriété préemptés en vue de réaliser des logements locatifs sociaux, 11^e, 12^e, 14^e, 15^e et 18^e arrondissements.

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

« M. SEINGIER, vous êtes inscrit sur cette délibération. »

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« Oui, merci Madame, cela ne vous surprend pas que je me sois inscrit sur ce type de délibération. Je vais parler un peu pour le public, puisque nous sommes en opposition avec la politique de préemption dans le diffus, c'est-à-dire d'achat de logements dans des copropriétés privées, car nous jugeons cela inefficace, coûteux et trop idéologique. Et comme j'essaie de varier les arguments, j'en ai un nouveau puisque, lorsque je regarde la délibération que l'on nous présente aujourd'hui, il n'y a pas de budget sur la réhabilitation en cause. J'espère que vous allez m'éclairer sur ce point, mais dans tous les cas cela pose un problème de transparence sur le vote de cette délibération. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

« Carrément, une question de transparence. Écoutez, pour l'instant il s'agit d'un budget de préemption, c'est donc essentiellement la valeur du foncier. Lorsqu'il y a ensuite nécessité de réhabilitation, cela fait l'objet d'une subvention supplémentaire au bailleur concerné, en l'occurrence Aximo, filiale de Paris Habitat, pour pouvoir réhabiliter et remettre les logements en location. Je me permets tout de même de vous rappeler que lorsque l'on fait des préemptions les logements ne sont pas toujours vides, et que souvent la préemption est aussi une manière de protéger les locataires d'une vente à la découpe. Les travaux ne sont donc pas toujours faits immédiatement, mais parfois décalés dans le temps si le besoin s'en fait sentir. Probablement qu'au moment où la préemption est décidée, on n'a pas forcément une vision complète sur la nécessité de faire des travaux ou pas, cela viendra dans un deuxième temps, ce qui est, je crois, en général le cas. Mais je note votre effort, je vous en remercie, pour trouver des arguments nouveaux sur ce sujet de la préemption en droit urbain renforcé.

Mme Ophélie ROTA vous avez souhaité prendre la parole, j'imagine pour une explication de vote ? »

Mme Ophélie ROTA, Conseillère d'arrondissement :

« Oui, petite explication de vote, je vais m'abstenir. En fait, régulièrement le groupe vote en faveur des préemptions, lorsque c'est dans des quartiers qui sont en manque de logements sociaux. Je considère que la Rue Messidor et le quartier, en l'occurrence, n'en font pas forcément partie, nous nous abstiendrons donc. »

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

« C'est noté. La notion de déficit en logement social est relative. La délibération mentionne que c'est un quartier en déficit de logement social, c'est calculé dans le pâté de maisons et pas le quartier que vous connaissez, que nous connaissons, et je partage un peu votre appréciation.

Sur cette délibération, j'ai compris qu'il y avait donc abstention. Votes contre de tous les élus de votre groupe, M. SEINGIER. Elle est donc adoptée, je vous remercie. »

Votants : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 22 voix dont 5 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste
02 voix groupe Génération.s
01 voix Non-inscrit

Contre : 05 voix groupe Les Républicains

Abstention : 01 voix groupe UDI-MODEM

Délibération adoptée à *la majorité absolue* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-040 AVIS)

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous avons donc maintenant à nous prononcer sur l'ensemble des délibérations n'ayant pas fait l'objet d'une inscription. Est-ce qu'il y a des votes particuliers sur ces délibérations ? Oui, Mme TAPIERO, vous avez la parole pour expliciter vos votes. »

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

« Je vais être très courte, je vais m'abstenir sur toutes les délibérations DASCO. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Abstention de Mme TAPIERO sur toutes les délibérations DASCO que nous n'avons pas évoquées, mais qui sont soumises au vote à la fin de manière groupée. C'est noté. Est-ce qu'il y a d'autres abstentions, d'autres votes contre sur ces délibérations de manière groupée ? Non, elles sont donc adoptées, je vous en remercie.

Vote global :

- **DAC 20190047** : Avenant à la convention d'occupation du domaine public avec l'association "La Vie brève", sise à Paris 12^e arrondissement.

(DELIB 12-2019-041 AVIS)

- **DAC 20190126** : Concession de service relative à l'organisation, la programmation et l'exploitation des festivals de musique classique, jazz et jeune public dans le Parc Floral, à Paris 12^e arrondissement.

(DELIB 12-2019-042 AVIS)

- **DAC 20190474** : Subventions d'un montant de 18 700 euros aux 19 comités d'arrondissement de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie.

(DELIB 12-2019-043 AVIS)

- **DAE 20190006** : Budget Participatif - Subventions d'un montant de 54 000 euros et conventions avec 3 structures du réemploi textile et de la mode responsable.

(DELIB 12-2019-044 AVIS)

- **DAE 20190067** : Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens d'un montant de 43 260 euros et conventions avec les kiosquiers de presse parisiens dont les édicules ont été renouvelés.

(DELIB 12-2019-045 AVIS)

- **DAE 20190076** : Subvention d'un montant de 100 000 euros et convention avec la "Fondation Voir et Entendre", sise à Paris 12^e arrondissement.

(DELIB 12-2019-046 AVIS)

- **DAE 20190135** : Subvention d'un montant de 5 100 euros et convention avec la nouvelle association "Rendez-Vous Marsoulan" pour les illuminations de fin d'année 2018, à Paris 12^e arrondissement.

(DELIB 12-2019-047 AVIS)

Votants : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 5 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

05 voix groupe Ecologiste

02 voix groupe Génération.s

05 voix groupe Les Républicains

01 voix groupe UDI-MODEM

01 voix Non-inscrit

Contre : 0

Abstention : 0

Délibérations adoptées à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

- **DASCO 20190019** : Lycées municipaux - Dotations complémentaires de fonctionnement d'un montant de 5 054 euros, subventions d'équipement d'un montant de 260 660 euros et subventions pour travaux d'entretien d'un montant de 27 429 euros.

(DELIB 12-2019-048 AVIS)

- **DASCO 20190021** : Divers collèges publics - Dotations 2018 d'un montant de 146 673 euros au titre du Fonds Commun Départemental des Services d'Hébergement.

(DELIB 12-2019-049 AVIS)

Votants : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 27 voix dont 5 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste
02 voix groupe Génération.s
04 voix groupe Les Républicains
01 voix groupe UDI-MODEM
01 voix Non-inscrit

Contre : 0

Abstention : 01 voix groupe Les Républicains : Mme ATLAN-TAPIERO

Délibérations adoptées à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

- **DASES 20190033** : Subventions d'un montant de 230 500 euros à 14 associations et convention avec 9 d'entre elles pour leurs actions d'inclusion en direction des personnes en situation de handicap.

(DELIB 12-2019-050 AVIS)

- **DASES 20190051** : Subventions d'un montant de 134 500 euros et conventions avec 6 associations pour le fonctionnement de 9 actions d'aide à l'insertion et de mobilisation dans le cadre des jardins solidaires.

(DELIB 12-2019-051 AVIS)

Votants : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 5 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste
02 voix groupe Génération.s
05 voix groupe Les Républicains
01 voix groupe UDI-MODEM
01 voix Non-inscrit

Contre : 0

Abstention : 0

Délibérations adoptées à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

- **DEVE 20190033** : *Mise en œuvre du projet “+ de nature en ville” du Budget Participatif 2016 - 51 projets d'aménagement d'espaces de biodiversité et de zones humides dans 16 arrondissements.*

COMMUNICATION SANS VOTE

- **DEVE 20190034** : *Cession à titre gratuit d'une attraction d'aire de jeux, le “Train 1900”, à l'association “Tacot des Lacs”. Convention de don.*

(DELIB 12-2019-052 AVIS)

- **DEVE 20190036** : *Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de larves de coccinelles et de chrysopes aux Parisiennes et Parisiens.*

(DELIB 12-2019-053 AVIS)

Votants : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 5 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste
02 voix groupe Génération.s
05 voix groupe Les Républicains
01 voix groupe UDI-MODEM
01 voix Non-inscrit

Contre : 0

Abstention : 0

Délibérations adoptées à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

- DEVE 20190039 : Communication sans vote sur l'édition 2019 de la Fête des mares.

COMMUNICATION SANS VOTE

- DFA 20190017 : Avenant n° 3 à la CODP pour l'installation et l'exploitation des colonnes et de mâts porte-affiches du 27 octobre 2005.

(DELIB 12-2019-054 AVIS)

- DFPE 2019022 : Subvention d'un montant de 425 764 euros et convention avec l'association "La maison des Bout 'chou", sise à Paris 14^e arrondissement, pour la création d'un multi accueil au 7 passage Brulon, à Paris 12^e arrondissement.

(DELIB 12-2019-055 AVIS)

- DFPE 2019066 : Subvention d'un montant de 118 093 euros, prorogation et avenant n° 3 avec l'association "Le Moulin Bleu" sise à Paris 12^e pour la crèche parentale Pic Puce, de Paris 12^e arrondissement.

(DELIB 12-2019-056 AVIS)

- DFPE 20190100 : Lancement d'une procédure de renouvellement de délégation de service public relative à l'exploitation de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé au 9 impasse Barrier à Paris 12^e arrondissement.

(DELIB 12-2019-057 AVIS)

- DPSP 20190001 : Subventions d'un montant de 228 050 euros et conventions à 11 associations et SCIC dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2019.

(DELIB 12-2019-058 AVIS)

Votants : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 5 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

05 voix groupe Ecologiste

02 voix groupe Génération.s

05 voix groupe Les Républicains

01 voix groupe UDI-MODEM

01 voix Non-inscrit

Contre : 0

Abstention : 0

Délibérations adoptées à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

- **VŒU 122019-006** : *Vœu relatif au tunnel Baron Leroy, Gare inférieure de la Rapée, déposé par de Nicolas BONNET OULALDJ, Brigitte VELAY-BOSC et Catherine VIEU-CHARIER.*

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« C'est un vœu présenté par M. Nicolas BONNET OULALDJ. »

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :

« Merci Mme la Maire. Ce vœu concerne les artisans qui occupent actuellement la Gare de la Rapée inférieure, dite « Tunnel Baron Leroy ». Il n'est peut-être plus d'actualité depuis votre visite avec les services de la SEMAPA sur place, mais je pensais qu'il fallait tout de même le présenter. D'autant plus qu'il y a une actualité très forte en termes d'environnement aujourd'hui, une manifestation très forte des jeunes lycéens et collégiens. Ils disent que l'on doit prendre nos responsabilités vis-à-vis du réchauffement climatique, et également qu'il faut changer de système, et notamment de système de production et de consommation. Il y a encore eu une manifestation sur La Cause du Siècle ce week-end, on a beaucoup parlé des Gilets jaunes mais on n'a pas beaucoup parlé de cette manifestation, mais elle pose aussi les mêmes questions.

A travers cette nouvelle parcelle qui a été déclassée et qui sera bientôt sous l'égide, d'abord de la SEMAPA puis de la Ville de Paris, il y a cette ancienne Gare inférieure de la Rapée. A mon avis, on en a déjà débattu, elle peut être une zone artisanale qui permette de relocaliser la production à Paris, et de réduire notamment le trafic routier des marchandises qui viennent du reste de notre pays et du reste du monde. L'enjeu au centre de ce tunnel Baron Leroy, ancienne Gare de la Rapée, est aussi le lien avec le fleuve et le rail, et notamment les enjeux de fret.

Dans cette vision, je pense que nous devons préserver au maximum les artisans déjà implantés ici et qui ont des baux commerciaux précaires, temporaires, renouvelés par la SNCF occasionnellement, tous les ans. Les artisans sont assez inquiets parce qu'ils ont entendu dire que leur bail se terminerait très rapidement, d'ici 2019. Or, pour le moment nous n'avons décidé d'aucun phasage de travaux, en tout cas à ma connaissance nous n'avons pas délibéré d'un phasage, ni précisé à quelle date ils devaient quitter les lieux parce que nous entamons les travaux.

Le vœu a donc pour but d'interpeller sur le fait, et je vais le lire, que la maire du 12^e intervienne pour que la convention d'occupation des artisans soit prolongée jusqu'au début des travaux, et que la Ville de Paris s'engage à préserver l'activité artisanale dans le tunnel Baron Leroy, et en priorité celles des artisans déjà sur place.

Je sais que vous avez eu des réponses depuis parce qu'on a une obligation de déposer les vœux d'un point de vue administratif, et il s'est passé des choses, vous allez donc nous en rendre compte en réponse à mon vœu. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup M. BONNET, effectivement, de nous permettre d'aborder ce sujet important sur lequel nous nous sommes déjà prononcés à plusieurs reprises. Je vous propose que M. BOUIGUE puisse vous donner quelques éléments de réponse, et après les présidents de groupes qui le souhaitent pourront s'exprimer. Vous voulez vous exprimer avant ? D'accord, M. BOUIGUE répondra après, allez-y M. SEINGIER, vous avez la parole. Vous voyez, Mme TAPIERO, je donne d'abord la parole à votre Président de groupe avant la réponse de l'exécutif, que cela soit bien noté. »

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« Merci. Effectivement, nous en avons parlé de nombreuses fois, nous avons nous-mêmes alerté sur ce sujet de nombreuses fois depuis 2011, et précisément récemment le 18 janvier 2017 et le 6 novembre 2017. Nous sommes effectivement dans une

situation de convention d'occupation du domaine public, nous avons voté un protocole de transfert entre la SNCF et la SEMAPA. La question se pose donc plutôt à la SEMAPA, je pense que c'est dans ce sens-là que vous allez nous répondre, et je voulais savoir, avant même de connaître la position de la SEMAPA, où en est l'appel à projets spécifique qui concerne la zone de la Rapée. C'est ma première question.

La deuxième rejoint le vœu de M. BONNET, est-ce qu'une convention d'occupation, si elle ne peut pas être portée par la SNCF qui a l'obligation de libérer les lieux, peut être portée par la SEMAPA ? Nous verrons ensuite ce que nous votons. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. D'autres interventions à ce stade ? Mme ROTA et après M. BOUIGUE pour vous répondre. »

Mme Ophélie ROTA, Conseillère d'arrondissement :

« Oui, comme ça c'est fait, merci Mme la Maire. Je me réjouis de ce vœu déposé par M. BONNET, comme vous le savez, Mme la Maire, je vous ai mis en copie d'un courrier que j'ai fait au Président de la SEMAPA pour le questionner sur l'avenir des artisans Baron Leroy. Vous connaissez notre position, le fait de vouloir conserver les activités également, et je me réjouis également de dire que visiblement les choses ont avancé depuis ce courrier et ce vœu. Évidemment, je voterai le vœu puisque cela va dans le sens de ce que nous défendons également. »

M. BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« En réponse, peut-être reposer un cadre rapide qui est évidemment pour tout le monde, mais qui permettra de voir de quoi l'on parle. On est donc sur la gare de la Rapée inférieure, et même supérieure, on rappelle que c'est aujourd'hui une propriété de la SNCF. Depuis plusieurs années, la SNCF y a installé des locataires qui disposent de baux précaires, certains sont renouvelés mais d'autres ne le sont pas. Certains locataires attendent désespérément de voir leurs baux prolongés, mais la SNCF ne répond pas ou ne répond pas toujours. Ce qui fait que nous savons que dans le cadre de Bercy - Charenton, et du projet qui a été adopté, ce site va être réhabilité, va changer, et va pouvoir révéler le patrimoine qu'est aujourd'hui la Rapée inférieure à l'ensemble des habitants, et que l'on pourra y accueillir une série d'activités. Des activités qui seront de loisir, sportives et d'artisanat.

Par ailleurs, dans le projet d'aménagement de Bercy - Charenton, vous l'évoquiez tout à l'heure M. BONNET, on a des enjeux en termes de logistique urbaine, mais aussi de respect de nouvelles exigences en matière environnementale. On a une décision qui a été d'installer un hôtel logistique de 17 000 m² dans le périmètre du projet, de manière à pouvoir développer les activités, dont Paris, mais pas uniquement, a besoin. Des activités qui sont donc, à la fois de la logistique et du stockage, on poursuit ainsi les objectifs qui sont ceux de la ville que vous avez très bien rappelés tout à l'heure.

Cela fait maintenant des mois que des locataires de ces tunnels viennent nous interpellier, nous rencontrer en nous disant qu'ils n'ont pas d'information de la part de la SNCF, qu'ils en avaient un peu lorsque Nexity était encore dans les parages. Mais tel n'est plus le cas, la SNCF a de nouveaux interlocuteurs, lesquels ont visiblement des difficultés à donner des informations qui soient toujours très précises, à l'ensemble des locataires qui viennent donc nous voir. J'ai reçu tous ceux qui en ont fait la demande, et je leur ai expliqué ce qu'il en était, à la fois du projet, du phasage lorsque l'on avait les informations, et de ce que nous n'avions pas comme informations parce qu'elles étaient détenues par le propriétaire actuel. Notamment, sur la prolongation ou pas des baux des locataires actuels qui dépendent, à ce jour, de la SNCF et non pas du tout de la Ville de Paris.

Depuis le début de l'année, parce que la situation s'enlisait, la Maire a souhaité que l'on ait une démarche, j'allais dire un peu plus active, auprès de la SNCF. Nous avons donc organisé, avec la SNCF et ses représentants, à la fois des réunions de travail et des visites sur site. Ce, de manière très claire, pour dire à la SNCF que tout d'abord le site n'était pas vide mais bien occupé, et que la situation des locataires sur site ne pouvait pas être une situation cachée. Il y a des locataires qui ont des baux, qui attendent, beaucoup de locataires ont reçu une fin de bail au mois de juin 2019, sans qu'il n'y ait aucune justification à cette date-butoir. En tout cas, l'idée qui consisterait à dire que c'est la ville qui a décidé de cette date-butoir de juin 2019 est inexacte, c'est une fake news, jamais la ville n'a décidé de cela. Pourquoi ? A ce jour, la ville n'est pas propriétaire en plein de ces espaces et de ces lieux et, d'autre part, vous l'avez dit vous-même M. BONNET à juste titre, le phasage ne peut pas être engagé alors même que nous n'avons pas encore la propriété des lieux, ce serait un paradoxe. Que des grandes masses en termes d'organisation puissent être envisagées, oui, mais un calendrier et un phasage précis, non. Avant d'être propriétaire ce serait compliqué de le faire et aujourd'hui nous ne l'avons pas fait. Comme vous le savez, la Maire a donc fait une visite sur site avec la SEMAPA et la SNCF, de manière à sortir de l'impasse dans laquelle on était, et j'allais dire de voir un peu, sans jeu de mots, le bout du tunnel dans cette affaire.

Quelle est l'affaire ? Nous avons des entreprises qui viennent nous dire qu'elles ont des décisions stratégiques à prendre quant à leur avenir, et qu'elles voudraient savoir ce qu'elles vont devenir, à court terme, à moyen terme, à long terme. La Maire a bien dit que la SNCF devait s'engager de son côté, et après plusieurs rendez-vous et plusieurs courriers la SNCF s'est enfin engagée, je crois ce matin, à informer chacune des sociétés d'une prolongation des baux actuels. Sachant que ces prolongations devront avoir lieu avant la fin du mois de mars, c'est donc très rapide, que ces prolongations se feront bien évidemment au regard des activités et de la régularité des activités. Mais ça, c'est le lien entre un locataire et son bailleur, nous n'inventons rien à ce sujet.

Ce que l'on veut dire du côté de la ville, et cela va dans le souci que vous aviez M. BONNET sur l'autre partie, et cela rejoint les éléments que vous demandiez M. SEINGIER par ailleurs, comme Mme ROTA, je pense, vous le savez, ce prolongement, pour nous, n'est pas la fin de l'histoire, c'est une première étape. Puisque la perspective est de savoir comment on relocalise des activités, comment on utilise l'hôtel logistique de manière à ce qu'il soit utile aux activités qui existent déjà sur site. Puisque nous allons avoir un lieu, à la fois moderne, qui répond à des normes, à des spécificités, à des enjeux en termes environnementaux et des enjeux d'activité à Paris, qui seront exemplaires en la matière. Le rôle de la ville, mais aussi de la SEMAPA, le rôle de la SNCF aussi (parce qu'il ne s'agit pas, à un moment donné, que la SNCF dise que son engagement est terminé), le rôle de la SOGARIS également, qui va gérer l'hôtel logistique, est de voir comment on relocalise, mais surtout de voir ce que l'on fait dans la période intermédiaire, entre ce que sera la fin des baux et ce qui sera le début de l'activité de cet hôtel logistique. Il y aura une période entre les deux dans laquelle il faudra trouver les moyens, à la fois de reloger, si l'on peut sur site, mais si l'on ne peut pas peut-être ailleurs, dans Paris ou à côté de Paris, des artisans, des entreprises, des lieux de stockages qui ont besoin de ces mètres carrés pour exister, et à des tarifs, on l'a bien compris qui sont préférentiels. Même si cela ne peut pas forcément être, je le crois, les tarifs que pratique aujourd'hui la SNCF, parce qu'avec les baux précaires, si j'en crois les gens que j'ai reçus, vont également des conditions précaires. Le manque d'investissement fait qu'aujourd'hui on a des lieux qui sont souvent mal adaptés, et à la présence des activités, et à la présence de salariés.

Tout cela pour dire que la Maire, comme Jean-Louis MISSIKA, s'engagent dans une démarche. D'une part, en disant à la SNCF, et c'est maintenant acquis, de prolonger les baux, aujourd'hui ils n'ont aucune raison d'être suspendus. Nous nous engageons, avec les partenaires actuels qui sont présents sur le site, plus la SOGARIS, à trouver les moyens d'une relocalisation et à être présents dans l'accompagnement, dans les phases transitoires, entre la fin des baux et le début de l'hôtel logistique. La SOGARIS a déjà commencé à rencontrer des entreprises que nous avons mises en relation avec elle,

pour travailler sur cette continuité d'une activité, même si elle n'est pas sur le site lui-même.

J'ai été un peu long, Mme la Maire, mais c'est un sujet important sur lequel il faut revenir sur ce qui relève de nos attributions, de celles de la SNCF, et mettre en avant, sans fanfaronner mais c'est la réalité, l'action qui a pu être celle de la mairie. Ce, d'abord pour obliger la SNCF à reconnaître qu'il y avait des baux, des activités, qu'il fallait les prolonger, puisqu'aucune raison ne justifiait que les baux s'arrêtent en juin 2019. Travailler également sur l'accompagnement et pour que l'hôtel logistique soit réellement utile, à la fois aux activités actuelles, et à celles que l'on pourra développer dans d'autres parties de cet hôtel logistique. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup pour ces précisions. Je ferai deux compléments, peut-être. Sur l'appel à projets, M. SEINGIER : en fait, il n'aura lieu que lorsque la SEMAPA aura pris possession du site et, vous l'avez compris, ce n'est pas encore le cas puisque la SNCF est encore propriétaire du site pour l'instant. Elle doit organiser des travaux préparatoires de déséquipement, et notamment de déviation de cette ligne d'électricité haute tension. Pour l'instant c'est donc encore la SNCF qui est propriétaire, et l'appel à projets ne se fera que lorsque la propriété aura été transférée à la SEMAPA.

Enfin, peut-être préciser qu'une condition a été posée au renouvellement des baux, et par la SNCF, et par nous, qui est la question de la sécurité, qui n'est aujourd'hui pas forcément respectée parfaitement partout dans la Gare de la Rapée inférieure. Bien évidemment, qui dit prolongement de bail dit respect d'un certain nombre de règles, et notamment des règles de sécurité qui s'imposent à tous et qui devront être respectées par les uns et les autres. Ce sera peut-être la condition au renouvellement des baux des uns et des autres.

Suite à ces rendez-vous écrits à la SNCF qui m'a répondu, je vous transmettrai ces courriers, si vous le souhaitez, pour que vous ayez copie de ces échanges.

M. BONNET, peut-être en réponse à ces explications sur votre vœu. »

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :

« Le plus important c'est le prolongement des baux, et si vous nous garanzissez ce soir une réponse de la SNCF, nous sommes satisfaits. Vous savez, des fois, le plus important n'est pas que des vœux soient votés, mais que la réponse soit donnée publiquement à tout le monde.

La deuxième chose que je voudrais dire à Richard BOUIGUE : nous avons déjà connu dans cet arrondissement des gestions de périodes intercalaires. Je prends pour exemple la Caserne de Reully, ou d'autres sites, où l'on a installé des associations, etc. Ce que je souhaite c'est que, si nous avons à gérer une période intercalaire, la priorité soit donnée aux artisans pour le travail qu'ils font, pour leur économie. Et je sais que sur ce site nous avons plusieurs voûtes, peut-être pourrions-nous commencer le phasage des travaux dans l'une d'entre elles qui n'est aujourd'hui pas occupée par des artisans, pour ensuite implanter ceux qui veulent rester, ceux qui auront la volonté, la possibilité financière ou autre, de rester et ensuite de travailler sur le tunnel qui est actuellement occupé.

Je vous remercie en tout cas de votre réponse et de votre action dans le délai entre le dépôt du vœu et ce soir, et je le retire donc. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup M. BONNET. Nous avons commencé à travailler avant que vous déposiez votre vœu, mais c'est gentil. Je précise tout de même, contrairement à ce que j'ai pu lire ici ou là, qu'il n'y a pas une centaine d'entreprises mais une quarantaine. Sur ces dernières, qui sont encore occupantes, certaines sont en

contentieux, n'ont pas payé de loyer depuis très longtemps, ce sont des sujets compliqués, peut-être pourront-elles régulariser si elles en ont l'envie. Sur ces 40 entreprises, toutes ne sont pas des entreprises artisanales.

Le vœu est donc retiré, il n'a pas d'explication de vote mais si, par le plus grand des hasards, certains élus voulaient reprendre la parole, ils peuvent me faire un signe et je la leur donnerai volontiers. »

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« Juste une précision : en fait ce ne sont pas des baux, ce sont des conventions d'occupation. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Vous avez raison, M. SEINGIER, et c'est très important parce que la loi a changé et il ne pourra pas y avoir une reconduction automatique d'un bail, comme c'était le cas auparavant, mais une nécessaire mise en concurrence pour des conventions d'occupation du domaine public. Cela va effectivement changer un peu la manière de faire, mais on ne va pas reprocher à la SNCF d'appliquer la loi, je le dis pour tout le monde. »

Considérant le vœu rattaché à la délibération DU 145, adopté en conseil de Paris de juillet 2015 qui demandait que “ dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Bercy Charenton, la Ville de Paris s'engage à préserver l'activité artisanale et industrielle ” ;

Considérant la délibération DU 71 adoptée au conseil de Paris de juillet 2018 relative à la création de la ZAC Bercy Charenton ;

Considérant que le tunnel Baron Leroy, Gare inférieure de la Rapée, se situe au cœur de la ZAC Bercy Charenton, et que le projet d'aménagement de ce secteur prévoit la conservation au moins partielle de la Rapée Inférieure ;

Considérant que la gare représente une opportunité importante de développer dans Paris des activités de fabrication, novatrices et productrices, garantes du savoir-faire artisanal ;

Considérant les engagements pris par la ville de Paris pour permettre de relocaliser la production en ville selon les préconisations de la MIE Fabriqué à Paris ;

Considérant que le tunnel Baron Leroy est particulièrement adapté aux activités de production et d'artisanat en raison de son caractère semi enterré qui supprime toute nuisance pour les quartiers avoisinants ;

Considérant l'histoire industrielle et logistique de la Gare de la Rapée ;

Considérant le patrimoine historique du tunnel Baron Leroy, utilisé depuis plus de 200 ans par des producteurs, artisans, commerçants, et habitants de Paris ;

Considérant que les conventions d'occupation de baux précaires des artisans prennent fin en juin 2019, et qu'elles n'ont pas été renouvelées ;

Considérant qu'aucun projet d'occupation des locaux du tunnel Baron Leroy n'a été annoncé et que nous ne pouvons pas comprendre la nécessité d'urgence d'exproprier les locataires actuels ;

Considérant qu'aucun phasage des travaux n'a été avancé ;

Considérant les craintes des artisans quant au devenir de leur entreprise et des emplois ;

Considérant qu'aucune proposition de relogement ne leur a été adressée ;

Considérant que les artisans ont besoin d'espaces de travail de tailles diverses en fonction de leur production à un prix du mètre carré qui ne soit pas prohibitif et qui permettent leur installation ou réinstallation.

Sur proposition de Nicolas BONNET OULALDJ, Brigitte VELAY-BOSC et Catherine VIEU-CHARIER, le Conseil du 12^e arrondissement demande :

- Que la Maire du 12^e intervienne pour que la convention d'occupation des artisans soit prolongée jusqu'au début des travaux.
- Que la Ville de Paris s'engage à préserver l'activité artisanale dans le tunnel Baron Leroy, et en priorité celle des artisans déjà sur place.

VŒU RETIRE EN SEANCE

- VŒU 122019-007 : Vœu relatif à la sécurité dans le 12^e arrondissement, déposé par Valérie MONTANDON et les élus du groupe Les Républicains.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Vous avez la parole Mme MONTANDON. »

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

« Merci Mme la Maire. On sait que les attentes des Parisiens, en termes de sécurité, sont fortes. Il y a eu un rapport de la sécurité des Parisiens dans leur vie quotidienne qui est paru, et qui montre que, parmi les sept principales attentes des Parisiens en matière de sécurité, y figure surtout la préoccupation de pouvoir être rassuré par la présence d'agents accessibles et joignables. C'est pour cela que le fléchage et l'accessibilité des services reste encore floue pour de nombreux habitants, et cette nécessité de renforcer le lien de proximité entre les forces de sécurité et les habitants est primordiale. Il se trouve que le commissariat du 12^e a créé une cellule qui s'appelle « ecoute12@interieur.gouv.fr », et qui est très efficace pour répondre aux mails des habitants, mais cette cellule est très peu connue des habitants.

C'est donc pour cela que notre groupe propose que la mairie et les bailleurs sociaux lancent une campagne de communication qui promeut l'adresse e-mail « ecoute12 », aussi bien sur le site Internet de la mairie, par exemple, que sur le journal municipal ou tous autres moyens jugés opportuns, bien sûr en relation avec le commissariat du 12^e arrondissement. Merci. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. M. Fabrice MOULIN pour vous répondre. »

M. MOULIN, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Merci. Déjà, je pense que vous confondez deux choses. Le commissariat, suite à la mise en place de la police de sécurité du quotidien, a créé une cellule d'écoute et de traitement des doléances des habitants, à laquelle est effectivement rattachée une adresse mail que vous avez citée. Cette cellule d'écoute permet de renouer, de retisser un lien avec les habitants, les associations de riverains ou d'habitants. Je ne veux pas être désagréable mais on ne vous a pas attendus pour avoir l'idée de communiquer sur la cellule d'écoute, sur cette adresse mail. Vous pourrez noter, par exemple, que lorsque l'on a refait le site Internet de la mairie, j'avais demandé à ce que soit mis un certain nombre d'informations sur les dispositifs de la police, que ce soient les plaintes en ligne ou l'opération « tranquillité vacances ». Nous avons donc évidemment proposé au commissariat de diffuser cette adresse. Mais il faut savoir que la doctrine, que je comprends tout à fait, du commissariat actuellement est de diffuser cette adresse, prioritairement à des collectifs, des amicales de riverains et de locataires, des conseils syndicaux, afin de pouvoir absorber et traiter ces doléances à travers la cellule d'écoute et de traitement des doléances. Le commissariat est en train de travailler une montée en puissance de ce dispositif, mais pour l'instant il souhaite réserver ce canal à des collectifs qu'évidemment, nous, mairie, et c'est notre mission, nous rencontrons. Nous recevons également des signalements, des messages, que ce soit sur le site de la mairie, ou sur nos adresses mail ou par des courriers, et c'est notre mission de communiquer, et au commissariat de traiter ces doléances. C'est le commissariat qui apprécie les suites à donner et il prend directement contact avec les habitants.

Je vous invite donc à retirer ce vœu, parce que ce n'est pas dans la demande du commissariat de communiquer cette adresse. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup M. MOULIN. M. Nicolas BONNET. »

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :

« Je voudrais répondre à Valérie MONTANDON. Évidemment, les préoccupations des Parisiens sur la sécurité sont importantes. Il y a une demande de plus de police nationale pour répondre à des problématiques de cambriolage, également de prostitution, de drogue et autres. En revanche, ce qui remonte très fort, Mme MONTANDON, c'est aussi la sécurité dans les transports en commun, notamment dans le bus et dans le métro, ce sont les premiers lieux cités dans tous les sondages. Je crois que si la Région approfondissait cette question-là, et notamment au sein du STIF, peut-être que la préoccupation de la sécurité serait moindre chez les Parisiens. Peut-être entendrait-on beaucoup plus de préoccupations en termes de sécurité d'emploi, de sécurité dans la santé, dans la formation, etc. Je ne voterai donc pas pour ce vœu et je pense que la priorité doit être la sécurité dans les transports. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup M. BONNET. Mme MONTANDON, est-ce que vous retirez votre vœu comme vous y a invité M. Fabrice moulin ? »

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

« Non, je le maintiens, je sais qu'il y a une demande très forte. J'ai testé auprès des collectifs et des amicales, ils ne connaissent pas du tout cet e-mail, je pensais donc qu'en effet un petit coup de pouce pouvait aider. Pour répondre à M. BONNET, la Région a justement énormément investi dans la sécurité, en termes de vidéo protection et en termes d'agents. L'argument que vous utilisez n'est donc pas du tout crédible par rapport à ce vœu. Merci. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Ce n'est pas le ressenti des usagers, mais il y a parfois un petit décalage entre l'investissement des collectivités et le ressenti, c'est vrai. Je suis désolée, Mme MONTANDON, mais je ne vais pas donner l'adresse du commissaire s'il ne le souhaite pas. Lorsque l'on fait des rencontres avec les amicales de locataires, les associations d'habitants et les conseils de quartiers, il le fait mais pas toujours. Je suis désolée, mais c'est à lui de le faire, et nous travaillons très bien ensemble, il vient à toutes les réunions publiques que nous faisons, à toutes les réunions de travail que nous pouvons avoir avec les amicales de locataires. Je suis désolée mais c'est à lui de décider à qui il souhaite donner son adresse.

J'ai donc compris que vous ne retiriez pas ce vœu, je vais le mettre aux voix avec un avis négatif de l'exécutif : qui est favorable ? Qui s'abstient ? Il est donc rejeté, je vous remercie. »

Vu le diagnostic sur la sécurité des Parisiens dans leur vie quotidienne ;

Considérant que les attentes des Parisiens en termes de sécurité sont fortes en raison d'une plus grande appropriation de l'espace public ;

Considérant que parmi les 7 principales attentes des Parisiens en matière de sécurité figure la préoccupation de pouvoir " être rassuré par la présence d'agents accessibles et joignables " ;

Considérant que le fléchage et l'accessibilité des services restent encore flous pour de nombreux habitants ;

Considérant la nécessité de renforcer le lien de proximité entre les forces de sécurité et les habitants ;

Considérant que la cellule de traitement des mails mise en place par le commissariat du 12^e “ ecoute12@interieur.gouv.fr ” est peu connu des habitants du 12^e arrondissement.

Sur proposition de Valérie MONTANDON et les élus du groupe Les Républicains émet le vœu :

- Que la Mairie et les bailleurs sociaux lancent une campagne de communication promouvant l'adresse email ecoute12@interieur.gouv.fr sur le site internet de la mairie d'arrondissement, le journal “ Notre douze ” et les moyens identifiés comme opportuns, en relation avec le commissariat du 12^e.

Votants : 27 dont 5 pouvoirs

Pour : 05 voix groupe Les Républicains

Contre : 22 voix dont 5 pouvoirs :

11 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

05 voix groupe Ecologiste

02 voix groupe Génération.s

01 voix groupe UDI-MODEM

01 voix Non-inscrit

Abstention : 0

Vœu rejeté à **la majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-059 VOEU)

- VŒU 122019-008 : Vœu relatif à la sécurité dans le 12^e arrondissement, déposé par Valérie MONTANDON et les élus du groupe Les Républicains.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Mme MONTANDON, je vous donne la parole pour le présenter. »

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

« Merci. Lors du dernier Conseil de Paris, la délibération DSP 2019-003 relative à une convention pluriannuelle avec le Groupement parisien inte-bailleurs de surveillance, fait état de deux réunions de compte rendu au niveau local. Je voulais également rappeler que la réunion annuelle du CSPDA, qui permettait d'avoir une vision d'ensemble de l'arrondissement, et d'échanger avec l'ensemble des acteurs de la sécurité, c'est-à-dire aussi bien le commissaire de police du 12^e, les représentants de la Direction de la prévention, de la sécurité, de la protection et de la prévention des mineurs, le GPIS bien sûr, et également les représentants des conseils de quartier, cette réunion n'a pas eu lieu depuis trois ans. J'ai même essayé de retrouver sur le site Internet, mais je n'ai pas retrouvé le dernier compte rendu du CSPDA.

Cela rejoint un peu le vœu précédent, mais il est vrai que lorsque l'on échange avec des locataires du parc social, ou encore des habitants des ensembles sociaux, on leur parle des gardiens assermentés et la plupart n'ont pas identifié, dans les résidences sociales, quels étaient les concierges assermentés.

C'est donc pour toutes ces raisons que nous vous demandons, déjà que la réunion du CSPDA ait lieu annuellement, pour que l'on puisse y siéger, échanger et avoir suffisamment d'informations. Egalement que les deux réunions annuelles prévues par la future convention soient également programmées, que les élus de l'opposition puissent y siéger, ainsi que les présidents des amicales et locataires des grands ensembles sociaux (et nous avons fixé comme seuil 500 logements), et enfin que soient identifiés, auprès des locataires du parc social du 12^e arrondissement, les gardiens d'immeubles assermentés. Merci. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. M. Fabrice MOULIN pour répondre à ce vœu. »

M. MOULIN, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Je vais vous répondre rapidement mais dans le détail. Premièrement, parce que vous parlez tout le temps des riverains qui vous disent qu'ils ne sont pas informés, je note tout de même qu'il y a environ une centaine de réunions par an sur la sécurité, cela fait au moins deux par semaine en moyenne, dont beaucoup ont lieu avec des associations et des amicales de locataires, notamment dans les grands ensembles sociaux.

Concernant le CSPDA, il est vrai qu'il n'y a pas eu de réunion depuis la signature du contrat de prévention de sécurité d'arrondissement du 12 janvier 2017. Il y a plusieurs raisons à cela : tout d'abord, l'année 2017 a été, comme vous le savez, une année électorale qui nous a empêchés d'organiser cette réunion. Parce que le CSPDA réuni est coprésidé par la police, le Parquet et la Maire du 12^e arrondissement, et il est difficile, à la fois de trouver une date qui corresponde à chacun ; que des changements successifs ont eu lieu en cours d'année parmi nos interlocuteurs, que ce soit au niveau des référents du Parquet, notamment également la commissaire du 12^e arrondissement qui était partie et a mis du temps à être remplacée, des interlocuteurs qui n'étaient donc pas là et avec lesquels il était évidemment difficile de fixer une réunion ; et des délais incompressibles nécessaires pour convoquer et bien organiser cette réunion puisqu'il faut un bilan d'état. Mais je suis d'accord avec vous, ce n'est pas satisfaisant, bien que dans certains arrondissements que vous connaissez bien, le CSPDA se réunit rarement, il

y a parfois des contrats de prévention qui n'ont même pas été signés dans toute la mandature. Toujours est-il que je vous annonce une bonne nouvelle : le CSPDA devrait se réunir le 8 avril prochain, je crois que les convocations sont en cours d'acheminement.

Concernant le GPIS et les gardiens assermentés, le GPIS n'a pas d'obligation légale à se réunir mais on les voit, non pas deux mais quatre fois par an. Ils font un bilan, ce sont des réunions de travail où nous travaillons avec le GIPS, et où nous organisons notamment des opérations conjointes avec la police et avec la DPSP. Il y a d'ailleurs eu la première opération conjointe de ces trois forces dans l'arrondissement en février. Nous les voyons avec les amicales de locataires, l'ensemble des partenaires institutionnels, la DPSP, les services de la ville, la police, les associations concernées, dans les comités locaux d'habitat des grands ensembles qui se réunissent au moins une fois par an sous l'autorité de la maire, de ma collègue Éléonore SLAMA au logement, et de moi-même. Chaque collectif de locataires a donc connaissance, encore une fois, du numéro dont on parlait tout à l'heure, de l'action du GPIS. Concernant les gardiens assermentés, ils sont aussi au courant, évidemment, les bailleurs sociaux sont dans nos réunions. Il faut savoir qu'il y en a une centaine dans le cadre d'une expérimentation à Paris qui ont été assermentés, ce ne sont pas que des gardiens, ce sont aussi des référents sécurité des bailleurs sociaux, il y en a 7 dans le 12^e. C'est un début d'expérimentation, les bailleurs sociaux seront amenés à développer ce dispositif, mais encore une fois les habitants concernés dans les grands ensembles de logements sociaux sont au courant de l'action qui est menée, à travers leurs représentants et leurs amicales de locataires.

Je terminerai juste sur le fait que l'opposition participe à des réunions, je n'ai rien contre le fait que l'opposition, évidemment soit, et c'est son droit le plus légitime, au CSPDA, etc., mais c'est l'exécutif qui a à être dans les réunions de travail. Merci. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Ces explications ne vous amènent pas à retirer votre vœu, j'imagine Mme MONTANDON ? »

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

« Non, Mme la Maire. Je suis tout de même assez surprise de certaines explications qui ont été faites. Les élections se sont terminées en juin 2017, d'ailleurs le CSPDA avait toujours lieu au mois de décembre, la réunion aurait pu avoir lieu en décembre 2017. De la même façon, sur l'explication selon laquelle il y a eu un changement de commissaire, il y a tout de même la continuité de l'État et je pense que des adjoints auraient pu le remplacer. Il faut juste savoir qu'à notre place on a plus du tout de visibilité sur la sécurité, puisque l'on arrive à avoir des bribes d'informations de temps en temps. J'ai réussi à en avoir énormément, Mme la Maire, lorsque je suis venue à la réunion la dernière fois sur l'espace Meunier - Charenton, qui était une réunion un peu exceptionnelle parce que, comme il n'y a pas d'amicale, vous aviez fait une sorte de réunion semi-publique. Je suis donc venue et j'étais contente parce qu'il y avait en effet le commissaire, le nouveau directeur du GPIS que je n'avais jamais pu rencontrer dans le cadre de réunions. Et il est vrai que le CSPDA nous a donné une vision d'ensemble.

Les amicales de locataires, de représentants que l'on voit, nous disent qu'ils ne connaissent pas écoute¹² ou leurs concierges assermentés, mais vous nous dites que vous leur dites lors de réunions, mais nous ne sommes pas témoins de cela, nous ne pouvons jamais le voir. Nous avons donc l'impression d'une chambre fermée, dont on ne voit pas ce qu'il s'y passe. Le CSPDA est important, tant mieux si la réunion a lieu le 8 avril, mais à la date d'aujourd'hui, le 18 mars, on n'est toujours pas informé de cette réunion. J'insiste vraiment sur le fait que, dans la convention pluriannuelle, il est dit qu'il y aura deux réunions annuelles avec le GPIS. Je pense qu'inviter vos élus d'opposition, qui n'ont même plus le CSPDA, serait tout de même utile, et peut-être

que cela nous éviterait de déposer des vœux comme nous avons pu le faire précédemment.

Pour conclure, dire que finalement le CSPDA ne se produit pas dans d'autres arrondissements n'est pas vraiment une explication. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« C'est marrant parce que vous nous demandez d'être associés au travail que nous faisons, comme si on était en cogestion sur certains sujets mais pas sur tous ; je note que ce sujet-là vous intéresse particulièrement. Par ailleurs, je crois savoir que vous avez été reçus par le commissaire lui-même et qu'il vous a donné toutes les informations que vous souhaitiez concernant la question de la sécurité dans le 12^e arrondissement. Je ne suis donc pas inquiète, si vous avez envie d'avoir des informations vous pouvez aussi m'écrire, je serais ravie de vous en donner.

M. BONNET, une explication de vote sur ce vœu. »

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :

« Je ne prendrai pas part au vote. Je vais vous dire pourquoi : je ne partage pas l'argumentaire de Valérie MONTANDON, mais je crois que l'on a besoin, sur tous les sujets, d'instances de concertation qui se réunissent régulièrement. Lorsque j'ai présidé le CSPDA, il y a eu la question de la vidéo protection qui s'est mise en place dans le 12^e, c'était le premier Plan caméra, j'étais contre. Mais j'ai tout de même fait cette réunion, on en a discuté avec des gens qui étaient contre et qui sont venus, ainsi qu'avec des gens qui étaient pour et qui sont venus, il y avait les conseils de quartier, etc., et on a eu un débat passionnant. Je n'ai pas gagné sur ma ligne politique, la vidéo protection s'est mise en place, cela dit on avait permis le débat.

Nous allons avoir un débat que la Maire de Paris a lancé au Conseil de Paris, qui est la mise en place d'une police municipale. Je suis contre, vous le savez, je me suis exprimé. Cela dit, notamment pour clarifier les missions de la police nationale, de la police municipale, des attentes réelles des Parisiens, je pense que l'on a besoin d'un lieu d'échange démocratique avec les conseils de quartier, avec les habitants et avec les élus, quels qu'ils soient, d'opposition ou de majorité. Je partage donc le fait qu'il y ait besoin de réunir régulièrement le CSPDA pour différentes questions. Après, je ne suis pas fan du GPIS. Lorsque j'étais en charge de cette délégation j'avais d'ailleurs visité les locaux du GPIS, et j'avais été très étonné des moyens qui sont parfois supérieurs à ceux de la police nationale, et des gens qui ne sont pas forcément formés comme la police nationale. C'est pour cela que je ne prendrai pas part au vote de ce vœu. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« M. MOULIN, rapidement, on ne va pas faire le débat sur la police municipale ce soir à l'occasion d'un vœu.

Quelques éléments : M. BONNET, je suis d'accord avec vous, ce sont des sujets sur lesquels il faut discuter, ce n'est pas ce que j'ai dit. Je dis juste que prendre le biais de demander à quelle date se réunit ou pas le CSPDA n'est pas forcément la bonne solution. Il est vrai que nous aurions dû réunir le CSPDA plus tôt, je suis d'accord, on vous a expliqué pourquoi nous ne l'avons pas fait, une série de raisons objectives. Je n'ai pas de problèmes à discuter de questions de sécurité, de prévention, nous travaillons très bien avec les représentants de l'État sur ces sujets.

Mme MONTANDON, vous avez fait allusion à ce CLH Charenton-Meunier où il y avait le commissaire, le directeur du GPIS, et la responsable de la brigade de lutte contre les incivilités qui est fonctionnaire de la Ville de Paris. Ces trois personnes ont expliqué successivement quelles étaient leurs missions respectives, et elles sont très claires, quelle était la manière de travailler ensemble les unes avec les autres. Les habitants qui étaient là ont compris et ont eu des éléments de réponse très concrets à leurs

questions. À chaque fois que nous avons rencontré des gens pour expliquer les rôles respectifs des uns et des autres, tout le monde a été sensible à ces sujets. Lorsque les conseillers de quartier posent des questions sur les questions de sécurité et de prévention, elles sont posées au pôle de démocratie locale, nous récupérons les informations et nous leur répondons ; il n'y a donc pas de tabous sur ces questions-là. S'il n'y a pas eu de CSPDA c'est que nous n'avons pas pu matériellement le réunir, il n'y a aucune volonté de cacher quoi que ce soit comme information, ni même d'avoir ce débat. La Maire de Paris a fait des annonces sur la question de la police municipale, des débats ont eu lieu, je suis persuadée qu'il y en aura d'autres et c'est tant mieux, ce sont des sujets importants, et chacun aura l'occasion de s'exprimer, mais on ne va pas ce soir, dans cet arrondissement, dire chacun si l'on est pour ou contre la police municipale. Sachant que cette dernière est un sujet complexe qui mérite un peu plus de temps pour savoir ce que l'on a à l'intérieur ou pas. »

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :

« Telle n'était pas mon intention, mais il s'agissait de dire qu'il fallait réunir le CSPDA. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Là-dessus nous sommes d'accord. M. MOULIN, quelques explications supplémentaires et après je propose tout de même que l'on passe au vote. »

M. MOULIN, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Je ne vais pas donner d'explications complémentaires, je voudrais juste dire à notre collègue Nicolas BONNET que je trouve un peu culotté le procès qu'il nous fait ici alors que, la Maire l'a dit, il n'y a aucune volonté de ne pas débattre, loin de là. D'ailleurs, je ne me souviens pas avoir vu d'élus communistes au dernier CSPDA, mais peut-être l'ai-je oublié. Merci. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Allez, on y va. Sur ce vœu, avec un avis négatif de l'exécutif, j'ai compris qu'il y avait un NPPV de M. Nicolas BONNET et son pouvoir. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Mme ROTA. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Le vœu est donc rejeté, je vous remercie. »

Vu la délibération 2019 DPSP 3 Subvention (850.000 euros) convention pluriannuelle avec le GIE Groupement Parisien Interbailleurs de Surveillance (GPIS) dans le cadre de la surveillance de logements sociaux prioritairement situés en secteur d'intervention de la politique de la ville ;

Vu le dispositif de gardiens d'immeubles assermentés ;

Vu le Conseil de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CSPDA) de 2016 ;

Considérant que la délibération 2019 DPSP 3 relative à la convention pluriannuelle avec le GIE Groupement Parisien Interbailleurs de Surveillance (GPIS) fait état de la tenue de 2 réunions de compte-rendu au niveau local " En complément, un comité de pilotage rassemblant des représentants du GPIS, des bailleurs membres, des élus parisiens, de la direction de la prévention, de la sécurité et de la protection ainsi que des principaux acteurs de la sécurité à Paris est réuni afin de réviser le patrimoine surveillé en lien avec les Mairies d'arrondissement, et d'organiser des actions renforcées de prévention et de sécurisation sur certains grands ensembles. Ce lien renforcé, prévu dans la convention pluriannuelle doit permettre le partage des informations opérationnelles sur les secteurs concernés afin d'optimiser les réponses aux problèmes rencontrés localement et d'améliorer le suivi du dispositif avec les mairies d'arrondissement. Au

niveau local, il est également prévu dans chaque arrondissement couvert l'organisation de 2 réunions annuelles de rendu compte d'activité mais également de concertation avec la Mairie d'arrondissement et l'ensemble des acteurs concernés (dont police et DPSP) afin d'envisager les évolutions du patrimoine surveillé. ”

Considérant que la réunion annuelle du CSPDA permet d'avoir une vision d'ensemble de l'arrondissement et d'échanger avec l'ensemble des acteurs de la sécurité : Commissaire de police du 12^e, représentants de la direction de la prévention, de la sécurité et de la protection de la prévention des mineurs, du GPIS et des conseils de quartier ;

Considérant que le CSPDA dans le 12^e arrondissement ne s'est plus tenu depuis 3 ans ;

Considérant que des nombreux locataires du parc social ne sont pas informés de la présence de gardiens assermentés qui sont habilités à verbaliser les infractions au règlement intérieur des résidences.

Sur proposition de Valérie MONTANDON et les élus du groupe Les Républicains émet le vœu :

- Que la réunion du CSPDA soit de nouveau tenue annuellement ;
- Que les 2 réunions annuelles avec le GPIS conformément à la convention pluriannuelle soient aussi programmées, que les élus de l'opposition puissent y siéger ainsi que les présidents des Amicales de locataires des ensembles sociaux de plus de 500 logements ;
- Que soit identifiés auprès des locataires du parc social du 12^e arrondissement les gardiens d'immeubles assermentés.

Votants : 25 dont 4 pouvoirs

Pour : 05 voix groupe Les Républicains

Contre : 19 voix dont 4 pouvoirs :

11 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

05 voix groupe Ecologiste

02 voix groupe Génération.s

01 voix Non-inscrit

Abstention : 01 voix groupe UDI-MODEM

M. BONNET-OULALDJ (pouvoir de Mme VELAY-BOSC) du groupe Communiste-Front de Gauche ne prend pas part au vote

Vœu rejeté à **la majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-060 VOEU)

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous avons atteint la fin de l'ordre du jour de ce conseil d'arrondissement, je vous propose donc que nous nous retrouvions le 3 juin, puisque la Maire de Paris n'a pas convoqué le Conseil de Paris du mois de mai. Portez-vous bien d'ici-là, et au plaisir de vous croiser dans le 12^e. Merci. »

Madame la Maire lève la séance à 21 h 10.

Catherine BARATTI-ELBAZ
Maire du 12^e arrondissement de Paris.